

Rapport d'évaluation territoriale de la commune de Koupéla



Carte 1 : délimitation du bâti de Koupéla

Résultats clés¹

Principales caractéristiques des populations de la commune

En moyenne, la taille des ménages non déplacés (7,8 membres par ménage) dans la commune de Koupéla était inférieure à la moyenne nationale (6,4 membres par ménage) en 2023² mais restait inférieure à la taille des ménages déplacés rapportée au sein de la commune (9,0 membres par ménage). Au cours de l'évaluation, 7% des ménages non-déplacés rapportaient héberger des déplacés. Si les ménages non-déplacés étaient principalement propriétaires (92%), les ménages déplacés indiquaient pour la plupart être locataires de leur logement (37%). D'après les enquêtes ménages, les populations déplacées étaient exclusivement (ménages déplacés : 28% ; ménages non-déplacés : 0%) concernées par l'assistance humanitaire les six mois précédents la collecte.

Dynamiques de déplacements

Près d'un tiers des ménages déplacés (30%) étaient arrivés dans la commune au cours des deux années qui ont suivi le début de la crise humanitaire et sécuritaire de 2019. Les déplacements étaient principalement inter-régionaux, la région limitrophe de l'Est représentant 70% des flux, alors que 25% des ménages déplacés étaient originaires de la région Centre-Est. Une grande majorité de ménages rapportait l'insécurité comme facteur de déplacement (96%), alors que le niveau perçu de sécurité était mentionné par 89% des ménages déplacés comme principal motif d'installation dans la commune. Près d'un ménage déplacé sur deux (45%) envisageait de rester dans la commune bien que les retours envisagés (mentionnés par 36% des ménages PDI) restaient en partie conditionnés par la situation sécuritaire dans la localité d'origine du ménage.

Economie et moyens de subsistance

L'accès à une activité économique paraissait disparate entre ménages non-déplacés et déplacés. Dans près de 67% de ménages non-déplacés, au moins un membre du ménage pratiquait une activité génératrice de revenus (AGR) contre (53%) des ménages déplacés. Le temps nécessaire aux ménages pour s'adapter au marché du travail, et donc trouver une AGR, pouvait en partie expliquer cette différence. Koupéla bénéficie de l'attractivité et du dynamisme de la commune de Pouytenga. Située au carrefour des routes nationales reliant Fada à Ouaga, Koupéla profite de son positionnement stratégique avec le commerce qui constitue le premier secteur d'activité pour les ménages. En outre, l'agriculture est une activité importante pour la population de Koupéla. Cette activité reste néanmoins impactée par les aléas climatiques. Avec l'accélération de l'urbanisation de la ville et les installations récentes des ménages non-déplacés dans les zones non loties de la commune, la question de la disponibilité de terres non-dégradées représentait un enjeu majeur dans l'accès aux opportunités économiques et pouvait créer, comme pour le secteur de l'eau, une concurrence entre les secteurs économiques.

¹ Les résultats « enquêtes ménages » présentés dans cette section sont issus des données primaires collectées au cours de cette évaluation.

² REACH. (2023). Base de données de l'évaluation multisectorielle des besoins 2023

Eau et assainissement

L'eau était identifiée comme une des vulnérabilités de la commune de Koupéla. A la différence de Pouytenga, les quantités d'eau nécessaire pour combler les besoins du ménage étaient jugés comme satisfaisantes par une part considérable des ménages (68% des ménages non-déplacés et 47% des ménages déplacés). Pour autant, comme sa voisine, Koupéla faisait face à des pénuries d'eau une partie importante de l'année. L'accès à cette eau étaient en partie affecté par le dérèglement climatique. En outre, les projections de la demande en eau prévoient plus d'un doublement de la consommation d'ici à 2035³. Au moment de la collecte de données, les ménages identifiaient le temps d'attente élevé au point d'eau, le débit d'eau insuffisant et les coupures d'eau comme barrière d'accès à cette ressource. L'accès aux latrines semblait plus difficile pour les ménages déplacés (55%) que les ménages non déplacés (89%), la plupart des ménages pointaient l'absence d'infrastructures comme raison.

Environnement

En dehors de l'accès à l'eau, la commune de Koupéla était confrontée à des défis environnementaux de différentes natures. En effet, 15% des ménages non-déplacés et 13% des ménages déplacés rapportaient avoir été affectés par un aléa naturel au cours des 12 mois précédant la collecte de données, les fortes pluies et les vents violents figurant parmi les principaux aléas cités dans les enquêtes qualitatives. En l'absence d'une urbanisation contrôlée et de système d'évacuation des eaux pluviales, les ménages pouvaient être exposés à des risques d'inondation surtout lors de la période hivernale. En outre, l'activité anthropique est à l'origine de problèmes de déforestation et de la disparition de la biodiversité alors que la prolifération des déchets est en partie responsable de la détérioration des sols d'après les données secondaires recueillies. Face à ces défis, des actions de sensibilisation et de formation étaient entre autres menées par les services environnementaux régionaux d'après un IC, et les populations développaient des stratégies d'adaptation.

Etat civil

Dans plus d'un ménage PDI sur deux (53%), au moins un membre ne disposait pas de documents d'identité, quand cela concernait 23% des ménages PND. Tandis qu'une forte minorité des ménages considérait comme difficile l'accès aux documents d'identité, principalement en raison du temps et du coût nécessaires à leur production, cela ne semblait que peu affecter les ménages au quotidien. Certains d'entre eux rapportaient toutefois des difficultés pour inscrire les enfants à l'école ou se soumettre à des contrôles de police.

Santé

Au sein de la commune, l'offre de soins est essentiellement assurée par les établissements publics. A titre illustratif, la quasi-totalité des ménages consultés privilégie les centres de santé et de promotion sociale (CSPS) (PND : 97% ; PDI : 93%). La structure de santé visitée par les ménages n'était pas systématiquement la plus proche. Certains facteurs dont le coût, le type de services proposés par les structures, ou la perception de la qualité des soins jouaient certainement aussi un rôle dans le choix des ménages. Les principales barrières d'accès aux soins identifiées par les ménages étaient essentiellement de nature financière et renvoient au manque de moyens financiers et au prix des

³ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

médicaments. Sur le plan de l'offre de soins, les difficultés rencontrées par le personnel soignant faisaient principalement référence au manque d'équipements médicaux (8/9 structures).

Education

L'accès à des services d'éducation primaire ou secondaire était plus difficile pour les enfants des ménages déplacés, comparativement aux ménages non-déplacés⁴. Que ce soit pour le secteur primaire ou secondaire, les inégalités d'accès à une éducation ne présentait pas de différences considérables entre groupes de genre. Parmi les raisons de cette relative inaccessibilité mentionnées dans les enquêtes ménages, on retrouvait des enjeux liés au manque de moyens financiers pour payer les frais de scolarité. En outre, l'offre scolaire était soumise à de nombreux défis dont la qualité des infrastructures accompagné l'absence de clôture, le manque de matériel scolaire / didactique, ou le fonctionnement continu des cantines scolaires.

Protection et cohésion sociale

Au moment de la collecte de données, près de neuf ménages non-déplacés sur dix (92%) indiquait se sentir en sécurité sur leur lieu de vie, contre 77% des ménages déplacés. Les petites criminalités (vols et banditisme) propres au contexte des grands centres urbains étaient malgré tout citées comme principale problème de protection dans deux GD menés avec des PDI. Les enquêtes qualitatives mettaient en évidence une plus importante exposition des femmes et des filles à des problèmes de violences basées sur le genre. La cohésion sociale semblait bonne, comme rapportée à la fois par les membres des groupes de discussion et les ménages lors des enquêtes ménages (ménages non-déplacés : 96% ; ménages déplacés : 99%). Les questions sécuritaires, les conflits et les rapports de traitements inégaux étaient principalement gérés par la police, l'action sociale et les leaders coutumiers. Les commissions foncières villageoises et les commissions de conciliation foncière jouaient un rôle également dans la résolution des conflits d'après un IC de la commune. Le rôle des leaders communautaires dans la promotion de la cohésion sociale et du vivre ensemble était loué dans plusieurs enquêtes qualitatives.

Accès à l'information

Près de trois quarts de ménages (ménages non-déplacés ; 83%, ménages déplacés : 86%) considéraient la radio et les médias comme le principal canal d'information pour être informé des décisions prises dans la commune. Environ un ménage sur deux (ménages non déplacés ; 59%, ménages déplacés : 75%) estimait n'exercer aucune influence dans les processus de décision locales. En parallèle, 37% des ménages non-déplacés et 71% des ménages déplacés rapportaient n'être que rarement ou jamais informés des décisions prises au niveau local.

⁴ Aucun garçon ne fréquentait une école primaire dans 12% des ménages PND et 54% des ménages PDI. Aucune fille ne fréquentait une école primaire dans 28% des ménages PND et 49% des ménages PDI. Aucun garçon ne fréquentait une école secondaire dans 32% des ménages PND et 81% des ménages PDI. Aucune fille ne fréquentait une école primaire dans 41% des ménages PND et 67% des ménages PDI.

Contenu

Table des matières

Résultats clés	2
Contenu	5
Table des matières	5
Liste des acronymes	6
Classification géographique	7
Cartes et figure	7
Introduction	8
Méthodologie	9
Portée géographique	9
Méthodes de collecte de données et échantillonnage	9
Défis et limites	11
Présentation de la commune	12
Localisation de la commune	12
Statut de la commune depuis février 2022	12
Finances locales	13
Principales caractéristiques de la population de la commune	14
Aperçu général	14
Taille et composition des ménages	15
Accès à une assistance humanitaire	16
Type d'abris occupés	16
Dynamiques de déplacement	18
Aperçu de la situation sectorielle de la commune	20
Economie et moyens de subsistance	20
Accès aux opportunités économiques	20
Agriculture et élevage	21
Accès à la terre	22
Marché et sécurité alimentaire	23
Eau et Assainissement	25
Environnement	27
Etat civil	28
Santé	29
Education	32
Sécurité et cohésion sociale	34
Accès à l'information	35

Conclusion	36
Bibliographie	37
Rapports et autres documentations	37
Bases de données	37
Sources de données cartographiques.....	37

Liste des acronymes

AGR	Activité Génératrice de Revenus
CEB	Circonscription d'Education de Base
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CAMEG	Centre d'Achat des Médicaments Essentiels Génériques
CMA	Centre Médical avec Antenne
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CONASUR	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
DREA	Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
IC	Informateur-rice Clé
GD	Groupe de Discussion
MSNA	Evaluation Multisectorielle des Besoins (<i>Multi-Sectoral Needs Assessment</i>)
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCD	Plan Communal de Développement
PDI	Personne Déplacée Interne
PND	Personne Non Déplacée
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire
SONAGESS	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
XOF	Franc CFA d'Afrique de l'Ouest

Classification géographique

Région : Le pays est subdivisé en régions. Chaque région est dirigée par un gouverneur. La région est une collectivité territoriale et « *a vocation à être un espace économique et un cadre d'aménagement, de planification et de coordination du développement. Le ressort territorial de la région est constitué par l'ensemble des territoires des communes qui la composent* »⁵

Province : Les régions sont à leur tour divisées en province. Chaque province est dirigée par un Haut-Commissaire. A la différence des régions et communes, les provinces ne constituent plus des collectivités territoriales.

Commune : Les provinces sont enfin divisées en commune. Chaque commune est en principe dirigée par un maire, mais depuis le 1^{er} février 2022 la commune est administrée par une délégation spéciale, avec à sa tête un·e président·e⁶. La commune constitue « *la collectivité territoriale de base. Le territoire de la commune est organisé en secteurs et/ou en villages* »⁷

Cartes et figure

Carte 1 : délimitation du bâti de Koupéla	1
Carte 3 : zone d'étude.....	9
Carte 4 : présentation de la commune	12
Carte 5 : densité de population	14
Carte 6 : communes d'origine des PDI	18
Carte 7 : trajectoires multiples de déplacements	19
Carte 8 : marchés cartographiés dans la zone d'étude	23
Carte 9 : fréquentation des structures de santé	31
Carte 10 : écoles cartographiées dans la zone d'étude.....	32
Figure 1 : pourcentage de ménages dont au moins un membre fait face à des limitations fonctionnelles, par type de limitation	16

⁵ Burkina Faso. Code général des collectivités territoriales. Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 – Article 15 et 16

⁶ Jusqu'à cette date, les communes étaient dirigées par un maire

⁷ Burkina Faso. Code général des collectivités territoriales. Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 – Article 17

Introduction

Depuis 2019 le Burkina Faso fait face à une crise humanitaire, caractérisée par un climat d'insécurité⁸. Près de trois ans après le début des déplacements de populations au Burkina Faso, plus de 2 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays⁹. Au 31 mars 2023, d'après les enregistrements du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), la région Centre-Est accueillait 66 192 PDI, soit une hausse de 24% par rapport à la situation en septembre 2022¹⁰. D'après ces mêmes données, 8 387 personnes étaient installées dans la commune de Koupéla à fin mars 2023, essentiellement dans les zones non loties¹¹, en périphérie du chef-lieu de la province du Kouritenga.

Ces déplacements ont accru le phénomène d'exode rural, accélérant les mouvements de population à destination de certains centres urbains et péri-urbains des communes pouvant être considérés plus sûrs. La situation de déplacement prolongé, mise en évidence dans les données de l'évaluation multisectorielle des besoins (MSNA) 2023, où 46% des ménages déplacés dans la région du Centre-Est étaient déplacés depuis un an ou plus, pose aussi la question d'intégration de ces communautés¹². Selon les données de la MSNA 2023, près de 49% des ménages déplacés dans la région Centre-Est prévoiraient de s'installer de manière définitive dans leur lieu d'installation actuel¹³.

En outre, les communes font face à de nouveaux défis, à la fois conjoncturels et structurels. Ces dernières années, l'évolution de la situation montre que les communes sont de plus en plus exposées à une série de chocs, pouvant aussi bien être de nature climatique, économique, sanitaire mais aussi liés aux conflits persistants dans la région. Les communes sont donc amenées à devoir adapter leur schéma d'aménagement urbain (SDAU) afin de répondre à une pression démographique croissante.

Ainsi, la présente évaluation a pour objectifs d'étudier les vulnérabilités auxquelles les populations déplacées et non déplacées de la commune de Koupéla font face et de déterminer les trajectoires géographiques et sociales des déplacements. Les résultats de ce rapport permettront d'informer la conception participative d'un outil de suivi de la fragilité spécifique aux vulnérabilités de la commune de Koupéla qui sera piloté directement par les autorités communales afin d'informer la planification et de faciliter la mobilisation des ressources.

Cette évaluation a été menée par REACH avec le soutien technique et financier d'Enabel et l'appui des acteurs de la région Centre-Est, de la province du Kouritenga et de la commune de Koupéla. Elle comprenait une méthodologie mixte mêlant outils quantitatifs, qualitatifs, cartographiques, et s'est appuyée sur des données secondaires collectées tout au long de l'évaluation. La collecte de données s'est déroulée du 13 mars 2023 au 24 mai 2023.

Le présent rapport fournit une description détaillée de la méthodologie puis présente les principaux résultats de l'évaluation, organisés dans les sections suivantes : présentation de la commune ; principales caractéristiques de la population de la commune ; dynamiques de déplacements ; et aperçu de la situation sectorielle au niveau de commune.

⁸ UNFPA. (2020). Rapport de situation humanitaire – octobre 2020 à décembre 2020

⁹ CONASUR. (mars 2023). Situation pour les personnes déplacées au 31 mars 2023

¹⁰ CONASUR. (mars 2023). Situation pour les personnes déplacées au 31 mars 2023

¹¹ Définition de zone non lotie : zone d'habitat spontané située en périphérie du centre urbain

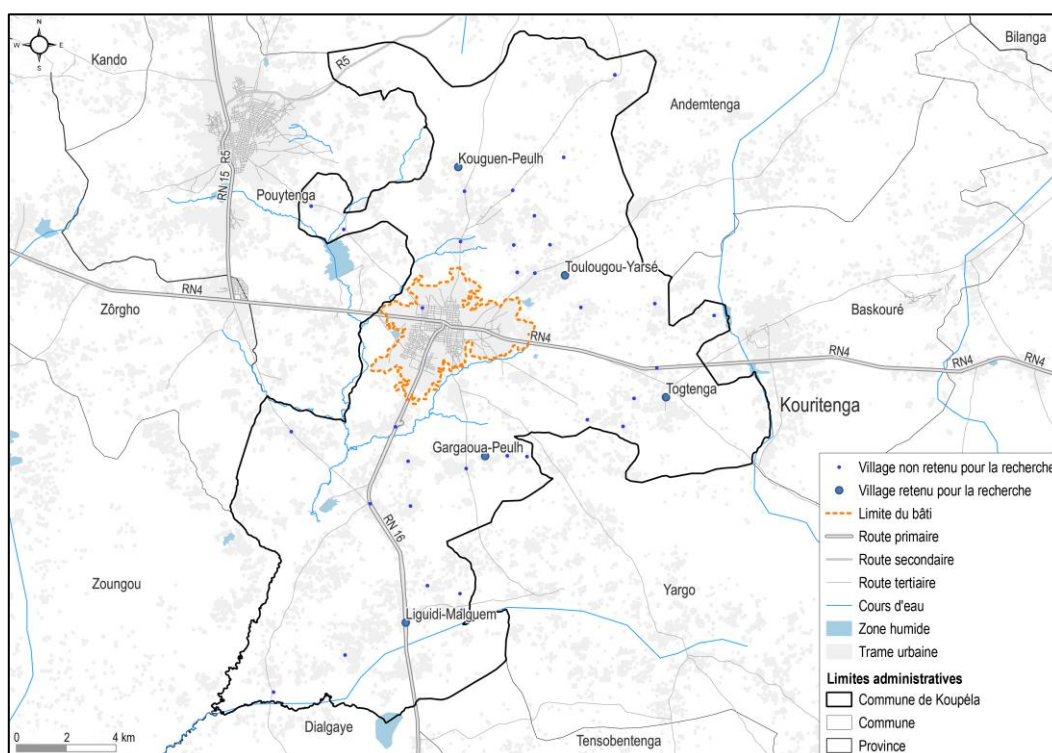
¹² REACH. (2023). Données analyses, Evaluation multisectorielle des besoins humanitaires au Burkina Faso,

¹³ REACH. (2023). Données analyses, Evaluation multisectorielle des besoins humanitaires au Burkina Faso,

Méthodologie

Portée géographique

Cette évaluation a été mise en œuvre au cours du premier semestre de l'année 2023 dans les cinq secteurs de la ville de Koupéla et en périphérie de la ville – dans cinq villages administratifs de Kouguen-Peulh, Toulougou-Yarsé, Togtenga, Gargaoua-Peulh et Liguide-Malguem – dans les zones regroupant un nombre important de membres de la communauté hôte et de personnes déplacées selon les parties prenantes. Ces zones ont été identifiées au cours d'un exercice de cartographie participative réalisé en face à face avec les autorités communales et les services de l'action sociale de la commune¹⁴.



Carte 2 : zone d'étude

Méthodes de collecte de données et échantillonnage

L'évaluation comprenait une méthodologie mixte mêlant des outils quantitatifs, qualitatifs ainsi que cartographiques.

En outre, une recherche de données secondaires a été conduite tout au long de la collecte. Le volet quantitatif de l'évaluation a consisté en une collecte de données auprès de 149 ménages (76 ménages de personnes déplacées internes (PDI) et 73 ménages de personnes non déplacées (PND)) afin d'obtenir des données représentatives au niveau de la commune pour les ménages non-déplacés et indicatives pour les ménages déplacés au sein de la zone d'étude retenue pour cette recherche. En l'absence de données officielles sur les limites administratives des secteurs, les enquêtes ménages

¹⁴ Service communal relevant du Ministère de la Solidarité, de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille.

non-déplacés ont été réparties aléatoirement au niveau du centre urbain. Pour les ménages PDI, la répartition du nombre d'enquête à réaliser par quartier / village a été déterminée à partir des connaissances locales d'informateurs·rices clés. Les ménages déplacés ont pu être identifiés à partir d'un échantillonnage non probabiliste (sélectionné / boule de neige). Un niveau de confiance de 90% et une marge d'erreur de 10% ont été appliqués pour le calcul de l'échantillon.

Une cartographie des infrastructures situées dans la zone d'étude, comprenant une évaluation de la fonctionnalité de ces infrastructures a été réalisée pour les secteurs de l'éducation, du marché et de la santé¹⁵. Au total, 40 infrastructures ont été cartographiées dont 2 marchés, 29 écoles et 9 établissements de santé¹⁶. Pour chacune des infrastructures des secteurs de la santé et de l'éducation, un entretien a été réalisé avec un·e informateur·rice clé (IC) ayant une connaissance approfondie de l'infrastructure évaluée. Ces données sont indicatives et présentent les perceptions des IC sur la fonctionnalité de l'infrastructure. Pour les marchés, trois entretiens ont été réalisés auprès d'IC¹⁷. Les données pour les marchés ont ensuite été agrégées au niveau de l'infrastructure. La collecte de données quantitatives s'est déroulée du 17 au 25 avril 2023 dans la commune de Koupéla. L'ensemble des résultats quantitatifs présentés dans la suite du document sont rapportés par les ménages ou les IC des infrastructures consulté·es.

Le volet qualitatif, réalisé entre le 14 mars et le 24 mai visait quant à lui à obtenir une meilleure compréhension des dynamiques de déplacement et des vulnérabilités sous-jacentes des populations de Koupéla. Il a consisté en 15 entretiens qualitatifs semi-structurés avec les parties prenantes locales¹⁸, quatre groupes de discussion (GD) séparés par genre et par statut de déplacement, et un atelier de discussion avec des organisations féminines de la commune autour des vulnérabilités spécifiques au genre.

Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'évaluation, veuillez consulter les termes de références de la recherche.

Chiffres clés de l'évaluation territoriale

Volet quantitatif

- 76 Enquêtes ménages au niveau de la zone d'étude pour les ménages déplacés
- 73 Enquêtes ménages représentatives au niveau de la zone d'étude pour les ménages non-déplacés
- 44 Entretiens réalisés avec des IC impliqué·es dans la gestion des infrastructures sociocommunautaires

¹⁵ Afin de comprendre les dynamiques d'accès des populations aux services sociocommunautaire de base, la cartographie des infrastructures doit être, dans la mesure du possible, aussi exhaustive que possible. Compte tenu de l'étendue de la zone d'étude et du nombre de points d'eau au sein de cette même zone, la cartographie de l'ensemble des infrastructures en eau n'a pas été envisagée pour cette évaluation.

¹⁶ Les infrastructures en lien avec le secteur de l'éducation regroupaient les écoles primaires (6-11 ans), écoles post-primaires (12-14 ans) et secondaires (15-18 ans) de la zone d'étude. Les structures d'éducation informelles ou de la petite enfance n'ont pas été cartographiées au cours de cette évaluation.

¹⁷ A la différence des établissements scolaires et de santé, la structure de l'offre d'un marché est plurielle. Généralement, un marché regroupe de nombreux·ses commerçant·es. Les perceptions sur le fonctionnement et la situation quotidienne au niveau du marché sont donc davantage susceptibles de varier au niveau de la structure.

¹⁸ Les entretiens semi-structurés comprenaient des entretiens avec des membres issus des autorités locales, de la société civile, des services déconcentrés, des acteurs humanitaires et de développement et des leaders communautaires

Volet qualitatif

- 15 Entretiens semi-structurés avec des personnes issues des autorités locales (3), de la société civile (4), des services déconcentrés (6), des organisations non-gouvernementales (ONG) (2)
- 4 Groupes de discussion avec des membres de la communauté non-déplacée et déplacée
- 1 Atelier de discussion autour des vulnérabilités liées au genre

Défis et limites

Les données primaires présentées dans le cadre de ce rapport d'évaluation territoriale portent sur la situation à l'échelle des cinq secteurs et de plusieurs villages situés en périphérie de la ville de Koupéla. Les résultats des entretiens structurés ménages et infrastructures ne donnent qu'une indication sur cet espace géographique donné au moment de la collecte de données, et ne peuvent donc être extrapolés à l'ensemble de la commune.

Les résultats des enquêtes ménages sont interprétables par groupe de population seulement. Les enquêtes réalisées auprès des ménages PDI ont été réparties dans la commune à partir des connaissances des parties prenantes locales¹⁹. En l'absence de données précises sur la répartition spatiale des ménages déplacés au sein de la commune, il n'est pas possible de garantir la représentativité des données collectées pour ce groupe de population.

L'ensemble des informations (données secondaires et données primaires) contenues dans ce rapport reflète l'état d'une situation sur un sujet à un moment précis. Par conséquent, l'analyse ne rend pas compte des évolutions qui peuvent avoir eu lieu depuis. Par ailleurs, toutes les données collectées ne sont pas des données objectives ; à plusieurs reprises, il a été demandé aux répondant-es de faire part de leur perception sur un sujet donné. Enfin, compte tenu de la sensibilité de certains sujets couverts dans l'évaluation, certaines informations ont pu avoir été sous-rapportées par les répondant-es (cohésion sociale, genre, protection, etc.).

Dans la mesure du possible, l'équipe de recherche a essayé d'évaluer l'ensemble des infrastructures communautaires de base (liées à la santé, à l'éducation et au marché). Les services déconcentrés concernés ainsi que des parties prenantes locales ont, au préalable, aidé à l'identification de ces infrastructures. Cependant, il est possible que certaines infrastructures situées au sein de la zone d'étude n'aient pas été mentionnées par les personnes ayant pris part au processus d'identification. Par conséquent, le recensement des infrastructures dans ce rapport est tributaire des informations qui ont été effectivement partagées par les IC. Par ailleurs, les infrastructures situées en dehors de la zone d'étude mais fréquentées par la population d'intérêt n'ont pas été représentées dans cette évaluation.

Enfin, la traduction des questionnaires depuis le français vers le mooré, une des langues nationales les plus parlées dans la région, ou d'autres langues parlées a pu entraîner des imprécisions dans les questions posées et la retranscription des réponses apportées.

¹⁹ La proportion de la population déplacée par secteur et village a été estimée par les entretiens auprès d'IC. Le nombre d'enquêtes ménages déplacés à conduire par secteur ou village a ensuite été défini sur cette base.

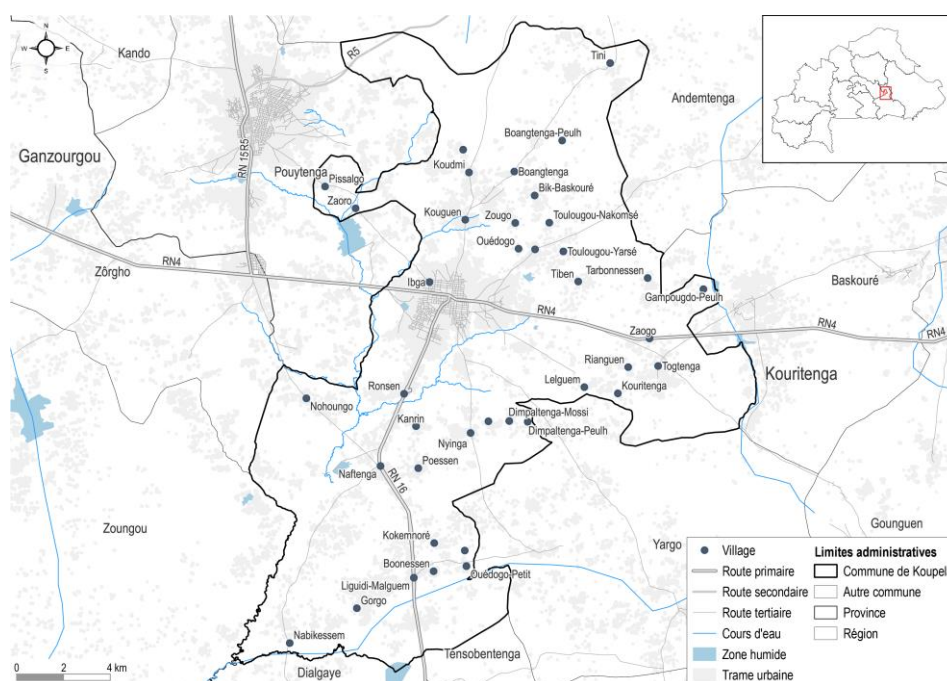
Présentation de la commune

Localisation de la commune

Koupéla est le chef-lieu de la province du Kouritenga située dans la région Centre-Est du Burkina Faso²⁰. Koupéla, signifiant « caillou blanc » en mooré, est devenue une commune urbaine à partir de 2006.²¹ C'est également à Koupéla que siège le Haut-Commissariat de la province du Kouritenga, entité en charge de l'administration de la province et « de la coordination des activités des services déconcentrés »²².

Commune à majorité mossi, Koupéla, est située à 140 km à l'Est de Ouagadougou, à 85 km à l'Ouest de Fada N'gourma (Province du Gourma) et à 45 km au Nord de Tenkodogo (Province du Boulgou). Koupéla se divise en cinq secteurs pour la partie urbaine et regroupe également 39 villages administratifs – représentés dans la carte ci-dessous²³.

Carte 3 : présentation de la commune



Statut de la commune depuis février 2022

Le 1^{er} février 2022, un nouveau décret portant sur la dissolution des conseils des collectivités territoriales a été promulgué. Les collectivités territoriales ont été placées sous la délégation spéciale d'une commission administrative chargée d'assurer l'administration de la collectivité²⁴. Le président de la délégation spéciale communale de Koupéla est le préfet du département²⁵. Les membres de la

²⁰ Les mossis constituent l'ethnie majoritaire au Burkina Faso. Source : <https://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/burkina.htm>

²¹ La commune urbaine est une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de vingt-cinq mille habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins 25.000.000 XOF - Burkina Faso. Code général des collectivités territoriales. Section 2 de la Commune. Art. 19. (Loi n°2009-65)

²² Burkina Faso. (mai 2023). Monographie du Kouritenga. Direction régionale de l'économie et de la planification

²³ Les limites administratives des secteurs n'ont pu être représentées sur la carte en l'absence de données

²⁴ Burkina Faso. Décret N°2022/004/PRES/MPSR portant dissolution des conseils des collectivités territoriales

²⁵ Burkina Faso. Décret N°2022/004/PRES/MPSR portant dissolution des conseils des collectivités territoriales

délégation spéciale de la commune sont « *nommés par arrêtés du haut-commissaire de province sur proposition du préfet de département* »²⁶.

L'arrêté de 2012 portant sur l'organisation des services de la mairie de Koupéla prévoit le fonctionnement et l'organisation de services essentiels dont le cabinet du maire et le secrétariat général²⁷ :

- Le cabinet du maire comprend : 1) le secrétaire particulier, 2) le bureau du protocole, 3) le service de la communication et des relations publiques ainsi que 4) la direction de la police municipale.
- Le secrétariat général comprend les services essentiels suivants : 1) les services du secrétariat général, 2) la direction des affaires administratives, 3) la direction des affaires budgétaires et financières, 4) la direction de l'état civil et du recensement, 5) la direction de l'informatique et des statistiques, 6) la direction des matières transférées, 7) la direction des affaires domaniales et foncières, 8) la direction de l'action économique, 9) la direction des services techniques municipaux.

Ces directions se déclinent à leur tour en services, ayant des rôles, des compétences et des attributions spécifiques²⁸. Compte tenu des ressources limitées dont dispose la commune, certains services ne paraissent pas actifs. Au niveau de la commune, l'équipe de recherche n'a, par exemple, pas observé d'employé-es rattaché-es à la Direction de l'Informatique et des Statistiques, qui regroupe le service de l'informatique et de la maintenance et le service des statistiques.

Finances locales

En 2022, le budget de gestion de la commune de Koupéla était de 823 388 000 F CFA (XOF) (résultat global). Ces recettes étaient en évolution croissante depuis 2018, avec un budget de plus de 564 000 000 XOF.

	2018	2019	2020	2021	2022
Koupéla ²⁹	Recettes (en XOF)				
	564 637 000	500 679 000	684 819 000	637 290 000	823 388 000
	Dépenses (en XOF)				
	518 784 000	370 138 000	581 525 000	607 128 000	459 159 000

²⁶ Burkina Faso. Décret N°2022/004/PRES/MPSR portant dissolution des conseils des collectivités territoriales

²⁷ Burkina Faso. Arrêté N°2012 – 000029/MATDS/MEF portant organisation – type de mairie de commune urbaine.

²⁸ Burkina Faso. Arrêté N°2012 – 000029/MATDS/MEF portant organisation – type de mairie de commune urbaine.

²⁹ Données partagées par le Haut-Commissariat de Kouritenga, le 24 octobre 2023

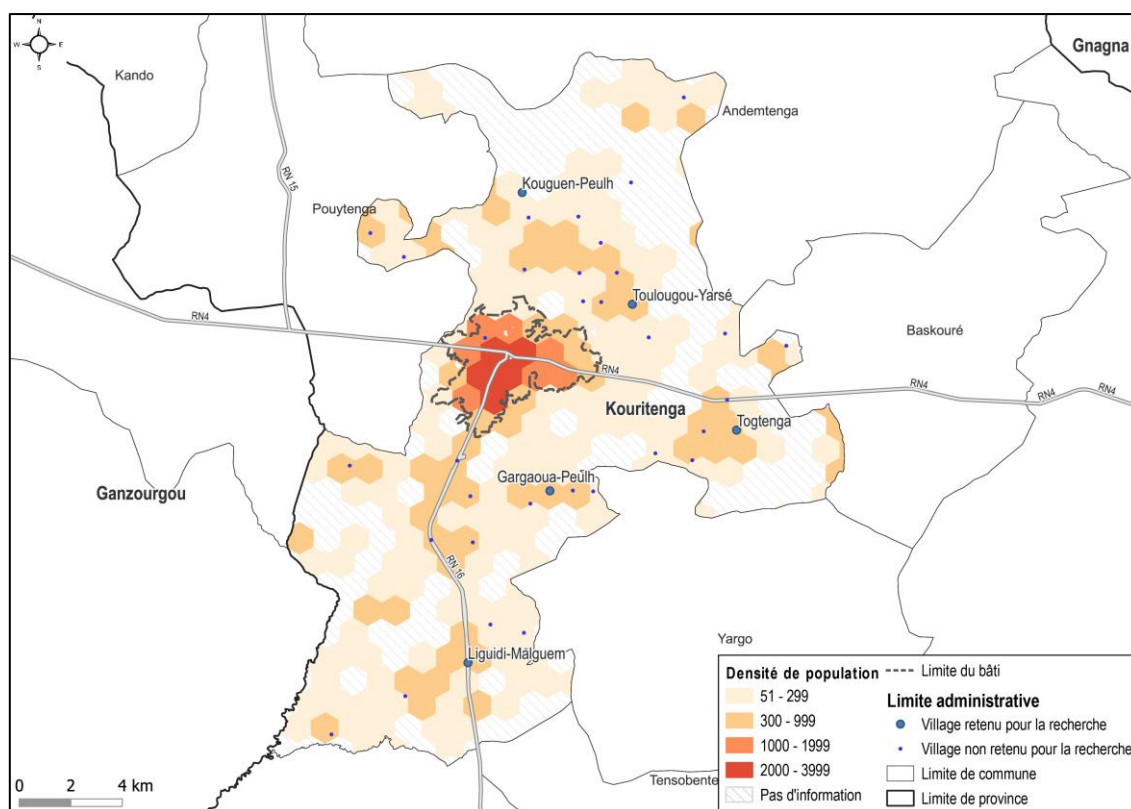
Principales caractéristiques de la population de la commune

Aperçu général

Selon les dernières données de recensement datant de 2019, 91 023 personnes (42 828 hommes et 48 195 femmes) résidaient dans la commune de Koupéla³⁰. En 2006, la population de Koupéla comptabilisait 58 411 habitant-es, soit une hausse de près de 56% de la population en treize ans³¹. Depuis le début de la crise humanitaire en 2019, la commune urbaine de Koupéla voit une augmentation régulière du nombre de PDI. Les données du CONASUR enregistrant 8 387 PDI à Koupéla, dont 60% de mineur-es au 31 mars 2023³².

D'après ces données, la majorité de la population réside en milieu urbain (54%) regroupant les cinq secteurs de la commune³³. La carte ci-dessous présente les résultats d'une analyse de la répartition de la densité de population au sein de la commune de Koupéla. Ces résultats sont tirés de données issues du programme de recherche « *World Pop* » de l'Université de Southampton et illustrent une concentration de la population principalement au sein du centre urbain de la commune^{34,35}.

Carte 4 : densité de population



³⁰ Recensement Général de la Population et de l'Habitation. (2019)

³¹ Recensement Général de la Population et de l'Habitation. (2006).

³² CONASUR. (mars 2023). Situation pour les personnes déplacées au 30 avril 2023

³³ Institut National de la statistique et de la démographie. (2019). Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH)

³⁴ Bondarenko M., Kerr D., Sorichetta A., and Tatem, A.J. 2020. Census/projection-disaggregated gridded population datasets, adjusted to match the corresponding UNPD 2020 estimates, for 51 countries across sub-Saharan Africa using building footprints. WorldPop, University of Southampton, UK.

³⁵ Chaque polygone s'étend sur une surface de 1km². Une estimation de la densité de la population a été calculée, à partir de l'analyse d'images satellitaires, pour chaque figure géométrique présentée

Taille et composition des ménages

Cette sous-section présente le profil des ménages déplacés et non-déplacés de Koupéla consultés au cours de l'évaluation.

En moyenne, les ménages non déplacés consultés comptaient 7,8 membres par ménage dont 4,1 mineurs âgés de moins de 18 ans (53% du ménage) et contre 9,0 membres, dont 5,6 mineurs (62% du ménage) pour les ménages PDI. La taille des ménages non-déplacés était quant à elle inférieure à la moyenne provinciale (6,8 personnes par ménage en moyenne dans le Kouritenga) mais inférieure à la moyenne nationale (6,4 personnes par ménage) en 2023³⁶. La taille des ménages associée à la part importante de mineurs au sein du ménage sont susceptibles de constituer des facteurs de vulnérabilité compte tenu des dépenses nécessaires à leur prise en charge.

L'âge moyen de la personne consultée au sein du ménage était de 43 ans pour les PDI et de 42 ans pour les ménages non-déplacés. Au sein des ménages consultés, la majorité des personnes désignées comme « personne de référence du ménage » (ou bien chef-fe de ménage) étaient de sexe masculin (PND : 79% ; PDI : 78%). En comparaison, d'après les données de la MSNA 2023, dans 7,7% des ménages au Centre-Est, une femme était désignée comme personne de référence au sein du ménage (PND : 7% ; PDI : 15%)³⁷.

Deux modèles matrimoniaux caractérisés par leur composition et leur organisation sociale se sont distingués dans les données rapportées : la monogamie et la polygamie. Dans plus de la moitié des ménages PND consultés, la personne de référence était mariée et monogame (81%) alors que parmi les ménages PDI, la répartition entre les ménages dont la personne de référence était mariée et monogame (45%) ou mariée et polygame (45%) était plus équilibrée.

Selon les résultats de l'évaluation, le statut matrimonial semble se distinguer aussi selon le genre de la personne de référence du ménage. En majorité, les ménages dont la personne de référence était marié-e étaient de de sexe masculin (84%), alors que la personne de référence du ménage était de sexe féminin dans 82% (9/11) des ménages avec personne de référence veuf.ve.

Si les personnes de référence au niveau du ménage de sexe féminin sont généralement associées avec les catégories de personnes économiquement ou socialement vulnérables³⁸, d'autres caractéristiques socio-économiques entrent dans les déterminants de vulnérabilité, comme l'âge de la personne (mineur-e/adulte), le statut de grossesse, et la situation en matière de handicap.

Par ailleurs, les limitations fonctionnelles peuvent servir de repère pour identifier des vulnérabilités liées à une situation de handicap. Compte tenu du temps passé à vivre avec une déficience, « l'état de santé fonctionnel réel » des membres du ménage peut être difficile à déterminer³⁹.

Il n'existait pas de limitations fonctionnelles sévères (« Beaucoup de difficultés » ou « Ne peut pas du tout faire ça ») qui se dégageaient au niveau de l'enquête ménage. La limitation fonctionnelle sévère la plus rapportée au niveau des ménages PDI était la vue (4%), suivie de l'audition (3%) contre la mobilité (3%) comme la limitation fonctionnelle sévère la plus rapportée au niveau des ménages PND.

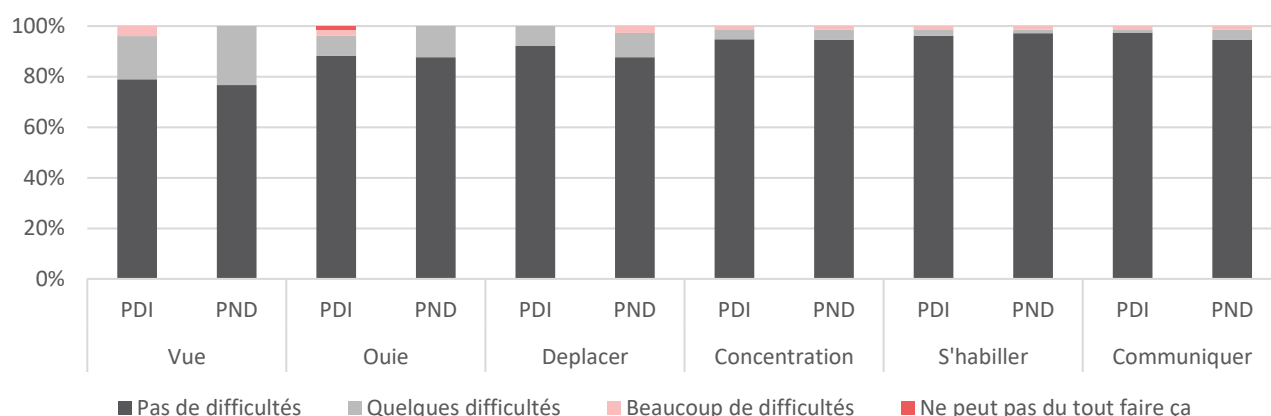
³⁶ REACH. (2023). Base de données de l'évaluation multisectorielle des besoins 2023

³⁷ REACH. (2023). Données analyses, évaluation multisectorielle des besoins humanitaires au Burkina Faso,

³⁸ UNICEF. (2017). Genre et vulnérabilité au Burkina Faso

³⁹ INSEE. (2009). L'approche du handicap par les limitations fonctionnelles et la restriction globale d'activité chez les adultes de 20 à 59 ans – Gérard Bouvier

Figure 1 : pourcentage de ménages dont au moins un membre fait face à des limitations fonctionnelles, par type de limitation



Accès à une assistance humanitaire

Environ un quart des ménages PDI enquêtés rapportaient avoir reçu de l'aide au cours des six derniers mois (28%) précédant la collecte de données de la part d'ONG internationales, du gouvernement, d'ONG locales ou d'une assistance de la communauté. Au contraire, aucun ménage PND ne rapportait avoir bénéficié d'une aide sur la même période. Cette aide était essentiellement alimentaire (67%). Certains ménages indiquaient également avoir bénéficié d'un appui en articles non-alimentaires (24%) ou aux moyens de subsistance (19%).

Type d'abris occupés

Quant à la nature d'occupation de l'abri, la grande majorité des ménages PND était soit propriétaire (92%), soit locataire (7%) de leur logement, les autres ménages étant hébergés (1%). En outre, 7% des ménages PND rapportaient héberger actuellement des PDI. Un membre non-déplacé du secteur 1 consulté dans le cadre des GD notait qu'une concession (« cours ») sur cinq hébergeait des PDI. La répartition des ménages PDI par nature d'occupation de l'abri était différente de celle des PND. Moins de la moitié des ménages PDI indiquait être propriétaire (42%). Les ménages PDI rapportaient d'ailleurs plusieurs autres modalités d'occupation du logement à savoir la location (37%), l'hébergement gratuit (11%) et l'occupation libre liée à un don humanitaire (9%).

La majorité des ménages PDI arrivés avant 2020 était propriétaire (18/24) tandis que la plupart de ceux arrivés en 2021-2022 était locataire (21/38). Ces résultats suggèrent que les nouveaux arrivants accédaient moins fréquemment à la propriété. Les membres féminins de deux GD précisait que les PDI s'installent davantage dans les zones-non loties en périphérie du centre urbain face à la saturation et au prix des espaces disponibles en ville. Le travail d'analyse de l'évolution du bâti réalisé par REACH dans le centre urbain de Koupéla mettait en avant une extension de l'urbanisation entre 2019 et 2023 en périphérie de la ville⁴⁰.

Au sein des ménages ayant un statut de propriétaire, une partie de ménages, aussi bien PDI (78%) que PND (48%), ne possédaient aucun document pour le prouver, ce qui pouvait révéler un problème d'insécurité foncière. En effet, 4 ménages PDI et 1 ménages PND déclaraient avoir été menacés

⁴⁰ REACH. (2023). Koupéla - Carte d'évolution du bâti du centre urbain entre 2019 et 2023

d'expulsion de leur logement au cours des six mois précédant l'enquête. Par ailleurs, près de la moitié des ménages PDI (45%) estimait ne pas avoir de conditions de logement satisfaisantes, contre seulement 8% pour les ménages PND. Ainsi, 20% des ménages PDI rapportaient habiter dans des bâtiments inachevés. Les répondant-es d'un GD et un IC issu de d'un service déconcentré indiquaient que certains ménages PDI se voyaient contraints de dormir dehors la nuit. La précarité de logement auquel les ménages PDI étaient confrontés pouvait s'expliquer par des barrières financières. Celles-ci étaient rapportées dans 3 GD. Un acteur humanitaire consulté dans le cadre de l'évaluation territoriale constatait le manque d'abris comme défi auxquels faisait face les populations déplacées et non déplacées de la commune. Le coût élevé de la location était rapporté dans trois des quatre groupes de discussion.

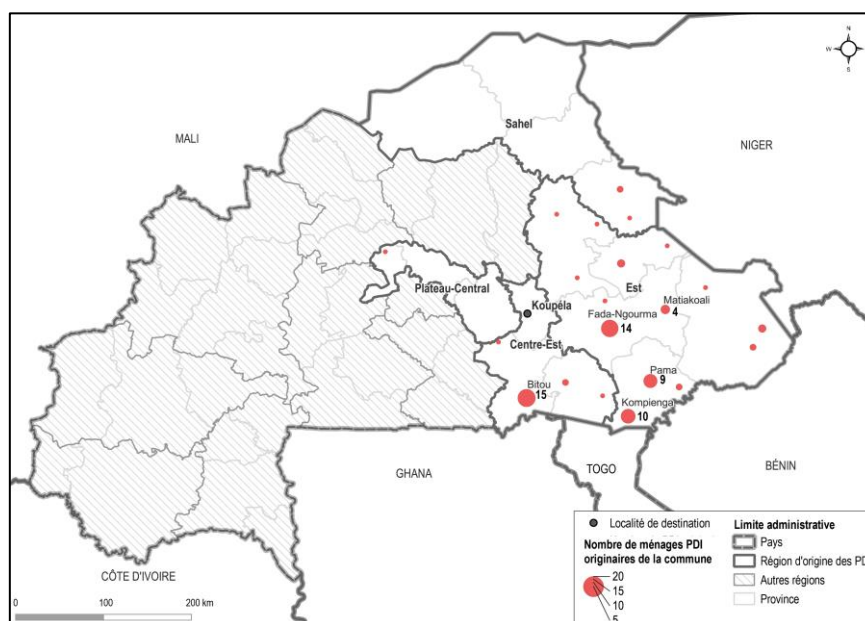
Dynamiques de déplacement

Au cours de l'évaluation, moins de la moitié des ménages PDI ont été consultés dans le secteur 1 et 5 de Koupéla, situés respectivement au nord et sud de la ville. Un IC issu de la commune précisait que les PDI s'installaient dans des aires géographiques bien distinctes, certainement en raison de la disponibilité des terres⁴¹. Dans les quatre GD, la saturation des espaces libres pour s'installer était rapportée, ainsi que les terres pour cultiver pouvant être mis à disposition des ménages déplacés, selon un membre déplacé issu d'un GD. Un peu plus de la moitié des ménages PDI consultés (55%) affirmaient être arrivés à partir de 2022 alors que près d'un tiers des ménages PDI (30%) s'étaient installés dans la commune au cours des deux années qui ont suivi le début de la crise de 2019.

Les déplacements des ménages PDI vers Koupéla étaient très majoritairement motivés par les violences dans leur localité d'origine (90%), suivies par les déplacements qui pourraient être davantage préventifs, face à une peur ou une menace (54%)⁴². Cependant, un IC issu d'un service déconcentré mentionnait la présence de retournés qui seraient partis de leur localité d'origine afin de trouver des opportunités économiques. Toutefois, ces personnes auraient été contraintes de rentrer à cause de l'insécurité.

La plupart des déplacements semblaient venir de deux régions en particulier ; l'Est (70%) et le Centre-Est (25%), notamment des communes de Fada-N'Gourma, Bitou et Kompienga, les deux dernières étant situées près des frontières du Ghana et du Togo. Par ailleurs, 4 ménages déplacés au cours des années 2021 à 2022, déclaraient être originaires des régions du Sahel et du Plateau-central- suggérant l'existence de déplacements depuis des régions plus lointaines. La majorité des ménages PDI enquêtés était issue du milieu rural (83%). Il est possible que le passage du milieu rural au milieu urbain ait nécessité un temps d'adaptation pour les membres du ménage.

Carte 5 : communes d'origine des PDI

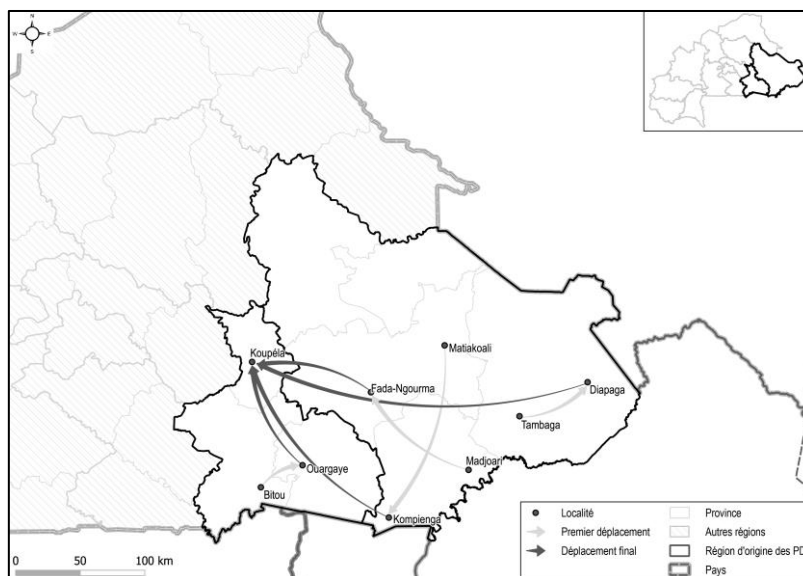


⁴¹ En l'absence de données précises sur la répartition spatiale des ménages déplacés au sein de la commune, le nombre d'enquêtes à réaliser par entité géographique a été déterminé à partir des entretiens conduits auprès d'IC.

⁴² Les répondants avaient le choix de sélectionner plusieurs modalités de réponse à cette question.

Koupéla était souvent la première destination d'arrivée des ménages PDI consultés dans le cadre de cette évaluation (72/76). En effet, 5% (4/76) des ménages PDI indiquaient s'étaient déplacés au moins une fois avant d'avoir pris la décision de s'installer à Koupéla.

Carte 6 : trajectoires multiples de déplacements



Le niveau de sécurité perçu dans la commune de Koupéla (89%) était mentionné comme la principale raison d'installation des PDI dans la commune. Ceci faisait également écho à la première motivation de départ des ménages, la majorité d'entre eux s'étant déplacés pour des causes de violence dans leur localité d'origine (96%). Rejoindre d'autres membres de la famille était aussi rapporté comme facteur de déplacement par 32% des ménages.

Près de 45% des ménages PDI rapportaient envisager de rester à Koupéla. Ce pourcentage s'élevait à 50% pour les ménages PDI de la province du Kouritenga consultés en 2023 dans le cadre de la collecte annuelle de l'évaluation multisectorielle des besoins⁴³. Il est possible que plusieurs facteurs dont le temps passé à Koupéla soient rentrés dans la prise de décision du ménage. Près de deux tiers des ménages PDI arrivés avant 2021 envisageaient de rester, contre presque un tiers des ménages arrivés entre 2021 et 2022. Selon les réponses des PDI, le souhait de rester à Koupéla était principalement lié à la présence de proches (47%) et aux opportunités économiques qu'offrait la ville de Koupéla pour 35% des ménages PDI rapportant envisager de rester à Koupéla.

A contrario, un retour dans la localité d'origine était envisagé par 36% des ménages PDI. Ce retour pourrait être conditionné par la situation contextuelle dans leur milieu d'origine, en lien avec les violences comme principale raison évoquée pour quitter la localité de départ. Ces ménages avaient, en premier lieu, indiqué que les conditions de vie des ménages PDI au sein de Koupéla (74%) les contraignaient à anticiper un départ de la commune, ce qui pouvait révéler un problème d'intégration économique et/ou sociale dans la communauté⁴⁴. En parallèle, d'autres ménages citaient leur intention de retourner dans leur commune d'origine en raison des opportunités de travail ou de revenus qui pouvaient se présenter (22%) ou de leur attachement pour leur milieu d'origine (19%).

⁴³ REACH. (2023). Base de données de l'évaluation multisectorielle des besoins 2023

⁴⁴ Les répondants avaient le choix de sélectionner plusieurs modalités de réponse à cette question.

Aperçu de la situation sectorielle de la commune

La suite du rapport présente un état des lieux de la situation pour chaque secteur⁴⁵ de la commune de Koupéla ainsi que des principales vulnérabilités sous-jacentes.

Economie et moyens de subsistance

Accès aux opportunités économiques

Le schéma d'aménagement urbain (SDAU) caractérisait la commune de Koupéla comme ayant « une base économique solide et stable » bien qu'elle pourrait profiter davantage de sa position comme un « pôle de transit du commerce international »⁴⁶. Koupéla est située au carrefour des routes menant au Togo, Bénin, Niger, et Ghana, et l'acheminement des produits manufacturés passe par son réseau routier, situé à 12 kms de la commune de Pouytenga. Cette dernière est quant à elle réputée pour son marché de bétail qui attire de nombreux commerçants venant de différentes régions du territoire burkinabé, et des pays limitrophes⁴⁷.

L'activité économique de la ville est principalement portée par les secteurs primaire et tertiaire⁴⁸. Plus particulièrement, le SDAU rapportait l'agriculture, le commerce et l'artisanat comme les activités économiques principales des populations⁴⁹. Ces tendances se retrouvaient dans les principales activités génératrices de revenus (AGR) des ménages. Le commerce était mentionné comme la principale activité économique (PDI Féminins (F) : 35%, PND F : 41%), suivie par l'agriculture pour la vente (PDI F : 20% ; PND F : 23%)⁵⁰. Les principales AGR des membres masculins du ménage étaient relativement similaires aux AGR des membres féminins du ménage. En plus de ces activités, les ménages PDI mentionnaient souvent les métiers du bâtiment comme AGR pratiquée par les membres masculins (20%) du ménage tandis que les ménages PND indiquaient travailler en tant que fonctionnaire (PND F : 10% ; PND M : 20%). Aucun ménage PDI, à l'exception de deux ménages, ne rapportait effectuer de mouvements pendulaires pour pratiquer une activité économique⁵¹.

A leur arrivée dans la commune, les ménages PDI semblaient devoir s'adapter à un marché du travail qui requiert des compétences et savoir-faire différents. En effet, 73% des ménages PDI indiquaient qu'un ou plusieurs membres de leur ménage exerçaient au moment de la collecte de données, une AGR différente de celle pratiquée dans la localité d'origine, les tendances restant quasiment les mêmes pour les ménages arrivant entre 2021 et 2022 et ceux arrivant avant 2021. Issus pour la plupart du milieu rural (83%), les ménages PDI avaient pour principales activités économiques l'agriculture (80%), l'élevage (45%) et le commerce (44%) avant de trouver un emploi dans un autre domaine à Koupéla.

⁴⁵ Les secteurs de l'eau et assainissement, la santé, l'éducation, l'état civil, l'économie, l'environnement, la protection et la cohésion sociale et l'accès à l'information

⁴⁶ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

⁴⁷ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Pouytenga. Rapport final. G2Conception / CREA

⁴⁸ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

⁴⁹ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

⁵⁰ % calculés sur la base du nombre de ménages ayant accès à une AGR

⁵¹ Définition de mobilité pendulaire : La *mobilité pendulaire* désigne les navettes quotidiennes domicile-travail. Source : [Géo confluences ENS Lyon](#)

Dans 67% des ménages PND, au moins un membre du ménage pratiquait une AGR, alors que ce pourcentage descendait à 53% pour les ménages PDI. Le temps passé dans la commune étant plus court pour les PDI, cela était susceptible d'expliquer cette différence entre les groupes de population. Ainsi, dans 12 des 14 ménages arrivés à Koupéla en 2023, aucun membre du ménage ne pratiquait une AGR (contre 16 des 38 ménages arrivés entre 2021 et 2022 et 8 des 24 ménages arrivés avant 2020). Ce résultat reste néanmoins indicatif compte tenu du faible nombre d'observations.

Les principales difficultés rapportées par les ménages pour accéder à une opportunité d'emploi étaient similaires entre les groupes de population. Ainsi, le manque d'opportunité d'emploi représentait vraisemblablement un problème structurel et était rapporté par 81% des ménages PND, et par 86% des ménages PDI. Le manque de qualification était quant à lui mentionné par 16% des ménages PND et des ménages PDI.

Quant aux membres féminins et masculins, des inégalités dans l'accès aux opportunités économiques pouvaient également être remarquées. Au sein des ménages dont au moins un membre pratiquait une AGR, dans 18% des ménages PDI et 20% des ménages PND, aucun membre féminin du ménage ne pratiquait une AGR. En opposition, dans un seul ménage non déplacé il était rapporté que les membres masculins du ménage ne pratiquaient pas une AGR. Ce résultat semblait suggérer une dépendance plus marquée des ménages aux revenus des membres masculins des ménages, aussi bien PDI que PND. Par ailleurs, le rapport de monographie du Kouritenga mentionnait une répartition du travail, incluant le travail domestique, genrée, les femmes s'occupant plus souvent d'aller de collecter l'eau et le bois de chauffe, des tâches ménagères et de l'éducation des enfants⁵².

Agriculture et élevage

A l'instar du commerce, l'agriculture joue un rôle prépondérant dans les sources de subsistance des populations de Koupéla⁵³. Agriculture essentiellement extensive⁵⁴, le secteur primaire se base principalement sur la production de culture de céréales (sorgho, maïs, mil et riz-bas fond), de rente (coton, arachide, niébé, sésame et soja, voandzou), de culture maraichère (oignons, choux, tomates, aubergines, piment et laitues) et de production fruitière (pastèques, papaye)⁵⁵.

Quant à l'élevage, qui se pratique sous forme extensif ou semi-intensif, il consistait davantage en une activité secondaire qui permettait de réduire la dépendance financière du ménage vis à vis de l'agriculture⁵⁶. Le SDAU rapportait la création d'espaces réservés aux activités d'élevage visant à résoudre les conflits agro-pastoraux. L'élevage jouait également un rôle dans l'augmentation de la productivité des cultures comme le coton dans une partie de la chaîne de production comprenant le transport, le labour, et la fumure organique des activités agricoles⁵⁷.

Avec l'extension du bâti en périphérie de la ville en cours depuis 2019⁵⁸, la question de l'accès à la terre constituerait un enjeu majeur pour la commune pour les prochaines années. Cela est susceptible

⁵² Burkina Faso. (mai 2023). Monographie du Kouritenga. Direction régionale de l'économie et de la planification

⁵³ Burkina Faso. (2015). Plan communal de développement de développement de Koupéla – 2016 à 2020

⁵⁴ L'agriculture extensive est une agriculture qui consomme moins de facteurs de production par unité de surface. Elle tend à exploiter un milieu sans le détériorer et de ce fait s'apparente à une agriculture « soutenable » ou « durable », c'est-à-dire qu'elle permet le maintien des caractéristiques du milieu, voire les améliore du point de vue environnemental.

⁵⁵ Burkina Faso. (2021). Plan communal de développement de développement de Koupéla – 2016 à 2020

⁵⁶ Burkina Faso. (2021). Plan communal de développement de développement de Koupéla – 2016 à 2020

⁵⁷ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

⁵⁸ REACH. (2023). Koupéla - Carte d'évolution du bâti du centre urbain entre 2019 et 2023

d'entraîner une régression progressive des terres agricoles disponibles⁵⁹. Le manque d'espace poserait surtout un problème spécifique à la production céréalière dont le mode de culture tendrait à s'élargir⁶⁰. En lien avec les enjeux environnementaux auxquels feraient face ces deux professions, deux IC identifiaient les agriculteurs et éleveurs comme les groupes les plus exposés aux risques multidimensionnels comprenant les aléas climatiques.

Koupéla est caractérisé par un environnement particulièrement contraignant, en référence aux phénomènes d'inondations et d'érosions des sols, à une forte variation du niveau de précipitations annuelle, des pluies et vents violents plus fréquents, conjugués à de fortes températures⁶¹. En plus de la surexploitation des terres et du manque d'eau, les pratiques culturelles, qui sont responsables de l'érosion, participaient à la détérioration des sols⁶². Un IC issu de la communauté déplacée remarquait l'aridité du sol et le manque d'eau comme difficulté dans la production agricole.

Accès à la terre

Moyen de subsistance essentiel pour assurer les besoins de subsistance de populations de Koupéla, l'accès à la terre constituait un enjeu majeur pour une part importante des populations (PDI : 83% ; PND : 63%), en particulier pour les ménages déplacés. Cela est notamment dû à la raréfaction des terres (PND : 63% ; PDI : 68%) et au manque de moyens financiers disponibles pour pouvoir en acheter (PND : 46% ; PDI : 70%). En effet, les difficultés rencontrées pour accéder à des terres pour l'activité économique étaient similaires entre les groupes de population.

Selon les répondant-es dans tous les GD, l'indisponibilité des terres cultivables était perçue comme le principal obstacle d'accès à un moyen de subsistance, avec le manque de moyens financiers pour se procurer ou louer les terres, cités dans 3 des 4 GD.

Ces résultats étaient à mettre en perspective avec les difficultés liées au foncier identifiées dans le SDAU, notamment l'absence de limites administratives et les doubles attributions de terre.

S'ajoutaient à cela, les problèmes de gestion en matière foncière, dont selon un IC, le non-respect du schéma d'aménagement territorial à la suite de l'accaparement des terres et la pression sur les ressources naturelles surtout dans les villages non lotis et en périphérie de la ville⁶³. Un des facteurs de la rareté des terres était également la spéculation foncière⁶⁴.

En dépit de cela, très peu de ménages (PND : 0% ; PDI : 1%) rapportaient avoir rencontré des conflits fonciers au cours des trois derniers mois précédant la collecte de données, bien que la possibilité que cette thématique soit sous-rapportée ne puisse être exclue. En effet, la rareté des terres (PDI : 1/70) et les problèmes de limites (PDI : 1/70) figuraient parmi les sources à l'origine de ces conflits.

La majorité des participants aux GD (3/4) rapportait également l'absence de conflit foncier dans la commune. Cependant des divergences liées au partage des terres à la suite d'un héritage étaient soulignées dans un GD. Par ailleurs, un IC issu du service déconcentré remarquait la récurrence de

⁵⁹ Burkina Faso. (2015). Plan communal de développement de développement de Koupéla – 2016 à 2020

⁶⁰ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

⁶¹ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

⁶² Burkina Faso. (2015). Plan communal de développement de développement de Koupéla – 2016 à 2020

⁶³ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

⁶⁴ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

conflits fonciers due au manque de capacités des commissions foncières villageoises pour résoudre ces conflits et à l'occupation anarchique de l'espace publique.

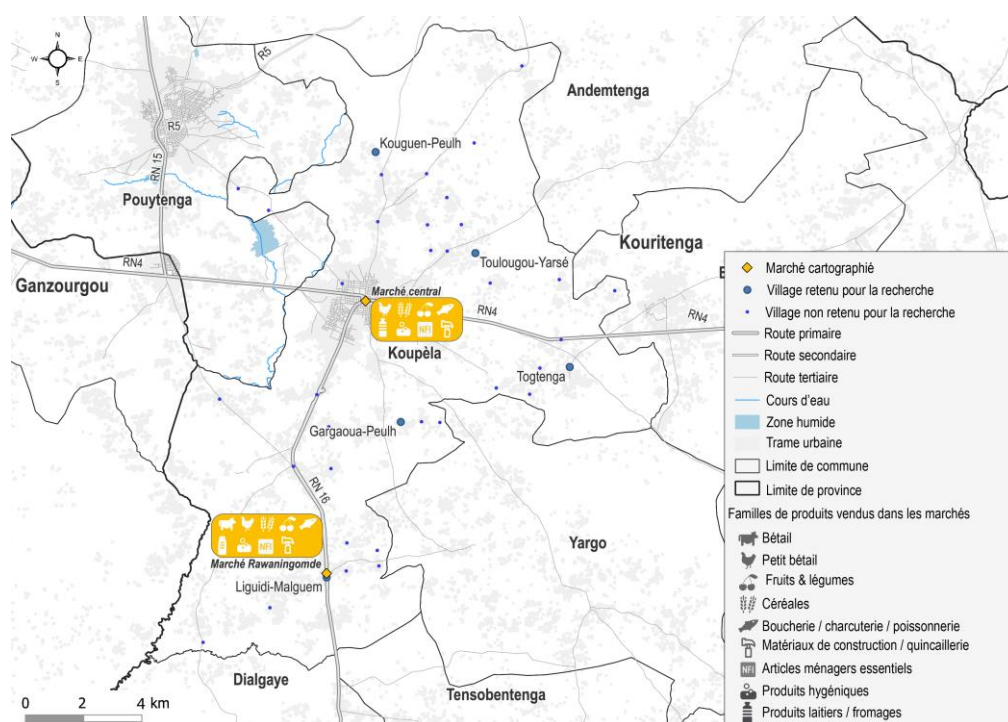
Les commissions foncières villageoises et les commissions de conciliation foncière jouaient en effet un rôle dans la résolution des conflits. La commission foncière villageoise était chargée d'accompagner les personnes pour l'obtention des documents de leur terrain jusqu'à l'acquisition des terres, selon un IC. Les commissions de conciliation foncières villageoises avaient quant à elles pour but de trouver une solution aux crises. Il y avait une commission de conciliation foncière et une commission foncière villageoise par village administratif. Cependant elles n'étaient pas toutes opérationnelles. .

Marché et sécurité alimentaire

A Koupéla, les marchés jouent un rôle important dans l'économie de la ville et constituent une source importante d'approvisionnement en nourriture pour les ménages. Néanmoins, depuis le début de la crise de 2019, l'inaccessibilité des axes à l'échelle régionale entraînait une réduction de l'activité économique et l'augmentation des prix, selon un IC⁶⁵. Au total, deux marchés, tous non couverts, ont été cartographiés dans la zone d'étude dont 1) le marché de Liguide Malguem aussi appelé marché « Rawanigomde » et 2) le marché central de Koupéla, situé dans le secteur 2.

Ces deux marchés étaient ouverts sept jours par semaine selon les IC consultés au niveau de l'infrastructure.

Carte 7 : marchés cartographiés dans la zone d'étude



Le marché central de Koupéla était le plus grand des deux marchés de la commune et attirait plus de mille clients par jour. Le nombre de clients continuait de s'agrandir au cours des trois mois précédents la collecte de données, selon les IC consultés. En revanche, le marché « Rawanigomde », pour lequel une baisse de commerçants était rapportée sur la même période, accueillait entre 251 et 500 clients par jour, selon les IC des marchés évalués. A la différence de Pouytenga dont les marchés ont un

⁶⁵ Donnée également confirmée par PAM & SONAGESS. (Aout 2023). [Bulletin de suivi des marchés au Burkina Faso](#)

niveau d'attractivité régional, les marchés de Koupéla étaient davantage fréquentés par les usagers locaux⁶⁶.

Sur les trois derniers mois précédant la collecte (février-avril 2023), les prix étaient rapportés à la hausse sur le marché central de Koupéla, et à la baisse sur le marché de « Rawanigomde », selon les IC. Il était néanmoins possible que cette hausse des prix rapportée soit conjoncturelle et propre à la période d'évaluation. A titre indicatif, le bulletin de suivi des marchés au Burkina Faso du Programme Alimentaire Mondial (PAM) et de la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS) rapportait une diminution du prix des céréales suivies (maïs blanc, sorgho blanc et mil local) entre août 2022 et août 2023⁶⁷.

Par ailleurs, les prix élevés restaient une difficulté rapportée pour les clients des deux marchés et pour les commerçants du marché central de Koupéla, selon l'ensemble des IC consultés dans le cadre des enquêtes marchés. Les taxes semblaient également une difficulté importante pour le marché de Liquidi-Malguem, selon 2 IC. En raison du manque de bénéfices, les commerçants avaient ainsi demandé de réduire la taxe mensuelle de moitié selon un IC de la commune.

Hormis les barrières financières, l'insécurité sur le marché était rapportée comme principale difficulté rencontrée par les commerçants (2/2 marchés enquêtés) et les clients (2/2 marchés enquêtés) selon tous les IC.

Il existait un écart important en matière de sécurité alimentaire, entre les besoins exprimés des ménages PDI et ceux des PND. En effet, 82% des ménages PND rapportaient avoir accès à « suffisamment » (au sens du ménage) de nourriture pour nourrir tous les membres du ménage, une proportion qui s'élevait à 25% pour les ménages PDI. L'accès à la nourriture semblait plus difficile pour les ménages PDI arrivés en 2020 (23/24) que pour les ménages arrivés à partir de 2021 (34/52). Les raisons évoquées pour expliquer le manque d'accès à la nourriture restaient en partie d'ordre financier (PND : 31% ; PDI : 40%), comme noté dans les enquêtes ménages et dans la totalité des GD (4/4). En outre, 13% des ménages PDI rapportaient les achats hors des marchés comme source principale de nourriture. Les barrières financières pouvaient influencer l'accès au marché pour les PDI puisque 92% des ménages PDI s'approvisionnant principalement par les marchés rapportaient le niveau élevé des prix comme difficulté rencontrée. Plus particulièrement, certains IC des marchés évalués (2/6) identifiaient les PDI comme un des groupes rencontrant le plus de difficultés pour accéder au marché, en raison de barrières financières.

En dehors du manque de moyens financiers, les répondant-es des GD (3/4) rapportaient le manque ou l'insuffisance des denrées alimentaires. Cela pouvait être attribué à la non-disponibilité des terres cultivables qui servent à la fois comme moyen de subsistance et comme sources de revenus. De plus, près d'un quart des ménages, sans distinction entre les groupes de population (PND : 23% ; PDI : 21%), identifiaient l'inaccessibilité des terres cultivables comme raison d'insécurité alimentaire. Si l'achat sur les marchés demeurait la source d'accès à la nourriture la plus rapportée (PND : 47% ; PDI : 51%), près de la moitié des ménages PND (41%) indiquait que la couverture des besoins alimentaires reposait sur l'agriculture de subsistance, contre 14% des ménages PDI. Toutefois, deux IC mettaient en avant l'installation des populations PDI dans des espaces cultivables de la commune. En lien avec une barrière d'accès au marché, près d'un quart des ménages PDI (23%) citait l'insécurité comme la

⁶⁶ Burkina Faso. (mai 2023). Monographie du Kouritenga. Direction régionale de l'économie et de la planification

⁶⁷ PAM & SONAGESS. (Aout 2023). Bulletin de suivi des marchés au Burkina Faso

principale difficulté d'accès à la nourriture contre 0% des ménage PND. Ce résultat renvoyait sans doute à la situation sécuritaire limitant les déplacements des ménages vers leur milieu d'origine, les violences dans la localité de départ étant citée comme première raison pour laquelle les ménages se sont déplacés.

Pour répondre à certains de leurs besoins, les ménages déclaraient avoir recours à l'emprunt. Au moment de la collecte, 8% des ménages PND et 24% des ménages PDI avaient contracté un emprunt qui n'avait pas encore été remboursé. Cet argent semblait être utilisé pour répondre aux besoins fondamentaux du ménage, en particulier pour payer la nourriture (PND : 3/6 ; PDI : 10/18) et les frais médicaux (PND : 2/6 ; PDI : 9/18). Bien que cet aspect n'ait pas été davantage exploré dans cette évaluation, les situations de surendettement risquent de plonger certains ménages dans le piège de la pauvreté⁶⁸.

Eau et Assainissement

Ressource vitale pour les habitant·es de la commune de Koupéla, l'accès à l'eau était identifié comme une des vulnérabilités principales de la commune par plusieurs IC issus de la société civile, de l'autorité locale et dans tous les GD.

Les principales sources d'eau de boisson utilisées par les ménages étaient relativement similaires entre les différents groupes de population. Les forages étaient cités comme source principale (PND : 60% ; PDI : 71%), suivis des bornes fontaines (PND : 29% ; PDI : 28%). Par ailleurs, la Direction Régionale de l'Eau et Assainissement (DREA) répertoriait 101 forages dans les cinq secteurs de Koupéla, dont la totalité serait fonctionnel⁶⁹. Néanmoins, il semble que les populations étaient davantage impactées par les problèmes de fonctionnalité des structures particulièrement dans les zones rurales. À titre d'exemple, un IC issu de l'autorité locale notait que la non-fonctionnalité de plusieurs pompes à motricité humaine (PMH) d'un village qui requerrait une demi-heure de pompage pour obtenir de l'eau. Un autre IC rapportait que plus de 30 établissements scolaires ne possédaient pas de forage. L'eau était disponible dans le foyer pour 11% des ménages PND, toutefois aucun (0%) ménages PDI rapportait y avoir accès.

Les ménages PDI rapportaient rencontrer plus de difficultés pour accéder à de l'eau que les ménages PND (PND : 67% ; PDI 91%). D'après un IC issu de de la commune, les femmes et les PDI, considérées comme les groupes vulnérables, ne connaissaient pas bien tous les points d'eau de la commune. Par ailleurs, l'accès à l'eau était confirmé comme une difficulté dans 3 des 4 GD, Les ménages, PDI comme PND, identifiaient le temps d'attente élevé au point d'eau comme première barrière d'accès à cette ressource. Ce résultat s'expliquait par le taux élevé de ménages PND (33%) et PDI (29%) ayant rapporté un temps nécessaire pour aller, collecter et revenir du point d'eau supérieur à 30 minutes.

Au-delà de ce problème, les ménages mentionnaient surtout des problèmes concernant l'offre, notamment le débit d'eau insuffisant (PDI : 37% ; PND : 11%) ; et des coupures d'eau fréquentes (PDI : 26% ; PND 22%) comme barrière principales d'accès à l'eau. Ce constat était partagé dans 3 GD. Les coupures d'eau pouvaient parfois durer jusqu'à deux jours, comme l'a remarqué un IC issu de la

⁶⁸ Le piège de la pauvreté désigne une boucle de rétroaction des phénomènes conduisant une population à rester pauvre. Lorsque plusieurs indicateurs économiques et sociaux sont défavorables à cette population, une politique sectorielle ne peut suffire à résoudre la pauvreté. Source : [Géo confluences ENS Lyon](#)

⁶⁹ Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement Région du Centre-Est. (2023). Données sur les points d'eau partagées en mai 2023

commune. Un IC de la communauté déplacée indiquait par ailleurs que le forage fréquenté par les déplacés tombait souvent en panne.

Si le prix de l'eau ne figurait pas parmi les principales barrières d'accès, l'usage des points d'eau publics était généralement rapporté comme étant payant. Le prix moyen pour remplir un bidon de 20 litres était estimé à 10 Francs CFA (XOF) par les ménages. Certaines initiatives communautaires ou communales demandaient des contributions aux ménages pour assurer la maintenance des infrastructures. Par ailleurs, la quantité d'eau nécessaire pour combler les besoins du ménage était considérée comme insuffisante ou très insuffisante selon 11% des ménages PND et 13% des ménages PDI.

Les effets du changement climatique couplés à une hausse de la demande des ménages en eau pouvaient expliquer la raréfaction de cette ressource. L'arrivée de PDI dans la commune avait, selon les répondant-es d'un GD, augmenté la demande en eau. Des tensions autour de l'accès à l'eau se traduisaient notamment par des disputes aux points d'eau entre usagers, comme rapportés au sein d'un GD. D'après les projections, le niveau de consommation journalière en eau devrait passer de 2 777m³ par jour en 2020 à 4 498m³ en 2035⁷⁰.

L'eau est une ressource essentielle pour certaines activités économiques dans la commune. A titre d'exemple, l'agriculture irriguée et l'élevage, qui sont des activités importantes pour la commune, étaient approvisionnées en eau à partir du barrage de Ytenga qui approvisionne les communes de Koupéla et Pouytenga⁷¹. Avec une prolongation des périodes de sécheresse, les populations de la commune sont, en période de saison sèche, davantage exposées à des situations de stress hydrique, qui se caractérisaient par une diminution des réserves en eau, des coupures fréquentes et un ralentissement des activités économiques⁷². Compte tenu de la situation hydro-climatique au niveau de la commune, le barrage Ytenga s'assèche généralement entre les mois de mars et de juin⁷³. Au moment de l'évaluation (avril 2023), les membres d'un GD notait que les secteurs de la commune connaissaient déjà une pénurie d'eau. Au sein du plan stratégique communal des services publics d'eau potable et d'assainissement de Pouytenga, commune très proche de Koupéla, il était rapporté qu'à la suite du manque d'eau, « l'ONEA procédait à la fermeture de la prise d'eau pour les activités agro-sylvo-pastorales à partir du 30 novembre de chaque année et jusqu'en début de juin de l'année suivante »⁷⁴. En outre, les données de la direction provinciale de l'agriculture mettaient en avant une variation importante du niveau de pluviométrie entre 2018 et 2022, le nombre de jours de pluie passant de 31 à 56 et le volume des précipitations s'étendant de 619 mm à 926 mm sur cette période.⁷⁵

L'accès aux latrines, essentiellement privées et partagées, semblait relativement répandu parmi les ménages PND (89% des ménages PND contre 55% des ménages PDI) rapportaient y avoir accès et la

⁷⁰Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

⁷¹ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

⁷² Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

⁷³ Commune de Pouytenga. Plan stratégique communal des services publics d'eau potable et d'assainissement horizon 2030

⁷⁴ Commune de Pouytenga. Plan stratégique communal des services publics d'eau potable et d'assainissement horizon 2030

⁷⁵ Données partagées par la direction provinciale de l'agriculture du Kouritenga. Septembre 2023

quasi-totalité les utilisaient (PND : 100% ; PDI : 97%). Il semblait que les ménages arrivés plus récemment avaient moins accès aux latrines, comparativement aux autres ménages.

Ainsi, l'accès aux latrines était indiqué dans seulement 2 des 14 ménages arrivés en 2023, contre 24 des 38 ménages arrivés entre 2021 et 2022 et 16 des 24 ménages arrivés en 2020 ou avant. Selon les répondant-es d'un GD, l'insuffisance de latrines était liée au manque de moyens financiers. Par ailleurs, les ménages étaient satisfaits des latrines utilisées (PND : 100% ; PDI : 66%). Afin d'améliorer l'accès aux latrines, les ménages PND et PDI identifiaient la construction de latrines (PND : 8% ; PDI : 26%) et le rapprochement des latrines des lieux d'habitation (PND : 0% ; PDI : 16%). Certains ménages PDI et PND rapportaient également que la rénovation des latrines dépendait de la décision du propriétaire du logement (PND : 8% ; PDI : 12%).

Les résultats de l'évaluation multisectorielle des besoins (MSNA) de 2023 montrait que 28% des ménages pratiquaient la défécation à l'air libre (PND : 26% ; PDI : 53%) et que 46% des ménages manquaient d'installations sanitaires (PND : 44% ; PDI : 68%) dans la province de Kouritenga⁷⁶. Cette tendance coïncidait avec les résultats des enquêtes ménages. En outre, le rapport de monographie du Kouritenga précisait que la défécation à l'air libre était plus fréquente en milieu rural⁷⁷. D'après les enquêtes ménages, les latrines n'étaient pas accessibles en raison de l'absence ou de la non-fonctionnalité des infrastructures. Des problèmes d'hygiène, mais également des risques sanitaires de transmission de maladies hydriques pouvaient découler de la non-utilisation des latrines.

Environnement

Le Burkina Faso, et la commune de Koupéla incluse, est confronté à des problèmes environnementaux de différentes natures. Parmi ces problèmes, les aléas climatiques, conséquences du dérèglement climatique, deviennent plus fréquents pour les populations⁷⁸. Ainsi, 15% des ménages PND et 13% des ménages PDI rapportaient avoir été affectés par un aléa naturel au cours des 12 mois précédant la collecte de données, les fortes pluies (2/4) et les vents violents (2/4) figurant parmi les principaux aléas cités dans les GD. Par ailleurs, les inondations faisaient partie des principaux risques auxquels les ménages rapportent avoir été confrontés.

Dans le cas des abris, les types de matériaux utilisés pour la construction des maisons avaient un impact sur le degré d'exposition d'un ménage face à des aléas climatiques. D'après le SDAU, la plupart des maisons étaient construites en banco, mélange de terre argileuse et de paille⁷⁹. Face à de fortes précipitations, le banco s'avérait peu solide⁸⁰.

Les caractéristiques hydromorphiques⁸¹ des sols, localisés dans la partie Ouest et Sud de la ville, conditionnent le développement spatial de la ville⁸². Cette partie de la commune est davantage

⁷⁶ REACH. (2022). Base de données de l'évaluation multisectorielle des besoins 2022

⁷⁷ Burkina Faso. (mai 2023). Monographie du Kouritenga. Direction régionale de l'économie et de la planification

⁷⁸ Burkina Faso. (2015). Plan communal de développement de développement de Koupéla – 2016 à 2020

⁷⁹ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

⁸⁰ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

⁸¹ Définition Institut de recherche et de développement : comportent des horizons dont certains caractères sont attribuables à un excès d'eau. Celui-ci peut être dû au seul défaut de perméabilité d'horizon(s) empêchant l'infiltration des précipitations dans le solum ou résulter de la concentration dans ce dernier de flux d'origine extérieure (inondation, ruissellement, transferts latéraux, remontée d'une nappe souterraine)

⁸² Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

exposée aux problèmes de saturation des sols et d'inondations.⁸³ En l'absence d'une urbanisation contrôlée et de système d'évacuation des eaux pluviales en milieu urbain, les ménages pouvaient être exposés à des risques d'inondation surtout lors de la période hivernale⁸⁴. Les risques d'inondation étaient plus marqués pour les personnes qui s'installaient près de cours d'eau ou dans des zones inondables⁸⁵.

Sources d'énergie essentielles des ménages selon le SDAU, le bois et le charbon utilisés semblaient provenir principalement de l'extérieur de la commune⁸⁶. La forte demande en bois renvoyait aux problèmes de déforestation au niveau régional⁸⁷. Ce constat était confirmé dans les enquêtes qualitatives. Un IC consulté précisait que Koupéla et Pouytenga faisaient partie des communes les plus impactées par la déforestation sur le plan régional.

La prolifération des déchets, en particulier du plastique, constituait un autre défi pour la commune. Elle était à l'origine de l'appauvrissement et de la pollution des sols, rendant les terres moins fertiles. Une petite proportion des ménages rapportait avoir accès aux services de gestion des déchets mis en place par la commune (PND : 4% ; PDI : 1%). Malgré l'installation d'un centre de traitement des déchets, situé à environ 8 km à l'Est de la ville⁸⁸, les principales méthodes adoptées par les ménages pour se débarrasser des déchets consistaient à brûler les déchets (PND : 64% ; PDI : 70%) ou à les déposer dans un espace dédié en plein air (PND : 16% ; PDI : 13%). La combustion des déchets, et spécifiquement du plastique constituait un risque sanitaire pouvant entraîner le développement de maladies cardiovasculaires et respiratoires tout en représentant une menace pour la biodiversité⁸⁹. Ce type de combustion contribue également à la pollution atmosphérique et au dérèglement du climat⁹⁰.

En matière de politique environnementale, les services régionaux de l'environnement dispensaient plusieurs formations et actions de sensibilisation à destination des populations, notamment autour du reboisement et de la reforestation et menaient en parallèle des actions de contrôle environnementaux des entreprises selon un IC. Les activités se restreignaient à des actions de sensibilisation et de formation car, selon cet IC, elles étaient tributaires des ressources limitées dont disposaient les services déconcentrés.

Etat civil

En l'absence de documents d'identité officiels, les personnes peuvent se voir priver de l'accès à des services ou droits fondamentaux, qu'ils soient d'ordre juridiques, économiques ou sociaux⁹¹. Sans document légal, les individus ne peuvent par exemple pas occuper un emploi dans le secteur formel

⁸³ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

⁸⁴ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

⁸⁵ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

⁸⁶ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

⁸⁷ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

⁸⁸ Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

⁸⁹ ONU. (2019). Les interdictions relatives aux sacs en plastique peuvent contribuer à réduire les émanations toxiques

⁹⁰ ONU. (2019). Les interdictions relatives aux sacs en plastique peuvent contribuer à réduire les émanations toxiques

⁹¹ UNHCR. (2022). Burkina Faso : Personnes à risques d'apatridie - Fiche d'information sur le pays – 31 Décembre 2022 <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/unhcr-burkina-faso-personnes-risques-dapatridie-fiche-dinformation-sur-le-pays-31-decembre-2022>

ou inscrire leur(s) enfant(s) à l'école. Légalement, le délai pour enregistrer un nouveau-né au service de l'état civil de la mairie est de deux mois à compter du jour de la naissance de l'enfant⁹². Quand une naissance n'est pas déclarée dans le délai prévu par la loi, elle ne peut être enregistrée à l'état civil qu'après un jugement rendu par le tribunal civil⁹³. Pour les PDI (qui sont nées hors de la commune), la loi ne permet pas la fourniture des documents, selon un IC issu d'un service déconcentré. Face à cette problématique, une ONG aurait appuyé pendant un temps la fourniture des actes de naissances, d'après ce même IC. Cette activité aurait été interrompue pour des raisons financières. Un IC mentionnait une autre initiative visant à faire venir les autorités des communes d'origine des PDI afin de répondre aux besoins d'obtention de documents d'état civil.

Dans 77% des ménages PND, tous les membres du ménage possédaient des documents d'identité selon le membre du ménage consulté. Ce pourcentage tombait à 47% pour les ménages PDI enquêtés. Accéder à des documents d'identité était considéré comme difficile pour 50% des ménages PDI et 29% des ménages PND. Parmi les explications avancées, les ménages faisaient davantage état du temps (PND : 90% ; PDI : 58%) et du coût nécessaire (PND 10% ; PDI : 37%) pour la production de ces documents.

Sans acte de naissance, les ménages se heurtaient à un nombre important d'obstacles. Dans le cas des déplacements contraints et forcés, il arrivait que les personnes fuient sans prendre leurs effets personnels dont leur document d'identité. Or, les actes de naissance et les jugements rendus par le tribunal civil ne peuvent être établis que dans le lieu de naissance de l'individu⁹⁴. Néanmoins, la plupart des ménages, dont au moins un membre ne possède aucun document d'identité, expliquait n'avoir été confronté à aucun problème (PND : 99% ; PDI : 84%). Tandis que les difficultés pour inscrire les enfants à l'école (PND : 1% ; PDI : 9%), les contrôles de police (PND : 0% ; PDI : 4%) ou de déplacements hors de la commune (PND : 0% ; PDI : 1%) étaient rapportés par une minorité de ménages.

De plus, il n'était pas possible d'ouvrir un compte bancaire dans une entreprise de microfinance, une banque ou encore ouvrir un compte orange money en l'absence de carte d'identité. Avoir une carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) était aussi une condition nécessaire à l'achat d'une carte SIM auprès d'un opérateur téléphonique.

Santé

Au cours de l'évaluation, neuf structures sanitaires, publiques et privées, ont été identifiées et cartographiées au sein de la zone d'étude, dont quatre centres de santé et de promotion sociale (CSPS) (1 en milieu urbain et 3 en milieu rural), un centre médical avec antenne (CMA) chirurgical, trois cliniques, et un centre de rééducation. En moyenne, il y avait un CSPS pour 8,808 personnes dans la commune⁹⁵. Les structures du secteur public sont administrées par le district sanitaire de Koupéla. Le district sanitaire de Koupéla regroupe les communes de Koupéla, Baskouré, Gounghin, Tansobentenga, Yargo et Dialgayé.

⁹² Code de la famille. Article 106. Chapitre 4 – règles particulières aux divers actes de l'état civil. Section 1. Des actes de naissance

⁹³ Code de la famille. Article 106. Chapitre 4 – règles particulières aux divers actes de l'état civil. Section 1. Des actes de naissance

⁹⁴ Code de la famille. Article 106. Chapitre 4 – règles particulières aux divers actes de l'état civil. Section 1. Des actes de naissance

⁹⁵ Burkina Faso. (mai 2023). Monographie du Kouritenga. Direction régionale de l'économie et de la planification

Au niveau du secteur public, l'offre de soins de base est essentiellement dispensée par les CSPS. Les patients consultent, dans un premier temps, au niveau du CSPS qui propose un « paquet minimum d'activités » standards, composés de « soins curatifs, préventifs, réadaptatifs et promotionnels »⁹⁶. En cas d'absence de prise en charge, les patients étaient référés en fonction du type de pathologie et des services disponibles dans les structures publiques selon l'ordre pyramidal établi suivant : 1) CMA, 2) centre hospitalier régional (CHR), 3) centre hospitalier universitaire (CHU) ou 4) auprès d'une autre structure de santé au niveau de la capitale⁹⁷. Ces informations étaient confirmées dans les enquêtes d'infrastructures. Selon les IC de ces structures, les patients visitant le CMA de Koupéla étaient référés au CHR de Tenkodogo alors que les patients du centre de rééducation se voyaient référés aux structures communales, provinciales et régionales.

En application de la politique de gratuité des soins, un certain nombre de soins sont pris en charge pour les femmes et les enfants de moins de cinq ans dans les structures publiques⁹⁸. Pour un même service, le prix des soins n'était pas uniforme entre toutes les structures, y compris entre établissements publics⁹⁹. Le prix moyen d'une consultation générale avec un médecin ou infirmier dans les CSPS cartographiés était de 313 XOF contre 4 500 XOF au sein des cliniques et 2 000 XOF au sein du CMA selon les IC des structures de santé cartographiées. Les niveaux de fréquentation variaient selon les infrastructures de santé. Avec une fréquentation des cliniques de moins de 100 personnes par jour, la fréquentation des CSPS urbains, quant à elle, dépassait 250 personnes par jour selon les IC issus de ces structures. Une plus grande fréquentation des CSPS situés en milieu urbain était également visible dans la cartographie des infrastructures sanitaires, comme montré dans la carte ci-dessous. Sept des neuf structures connaissaient une hausse du nombre de leur patients au cours des douze mois précédant l'évaluation, selon les IC. Parmi les services dispensés au sein des structures, l'ensemble des IC des structures de santé consultés (9/9) confirmait la prise en charge des soins (y compris psychosociaux) des personnes survivant-es de violences sexuelles et basées sur le genre.

La structure de santé visitée par les ménages n'était pas systématiquement la plus proche, comme le montre la carte de fréquentation des structures de santé. A titre illustratif, 55% des ménages PND et 53% des ménages PDI indiquaient fréquenter un secteur ou village proche autre que celui du lieu de vie du ménage. Le coût de la prise en charge, les types de services proposés, la perception de la qualité des soins ou le bouche-à-oreille étaient autant d'éléments qui pouvaient expliquer pourquoi un ménage opte pour une structure plutôt qu'une autre.

Concernant l'accès aux soins, la quasi-totalité des ménages consultés privilégiait les CSPS qui sont des établissements de santé publics, (PND : 97% ; PDI : 93%). Deux ménages PDI rapportaient n'avoir nulle part où aller.

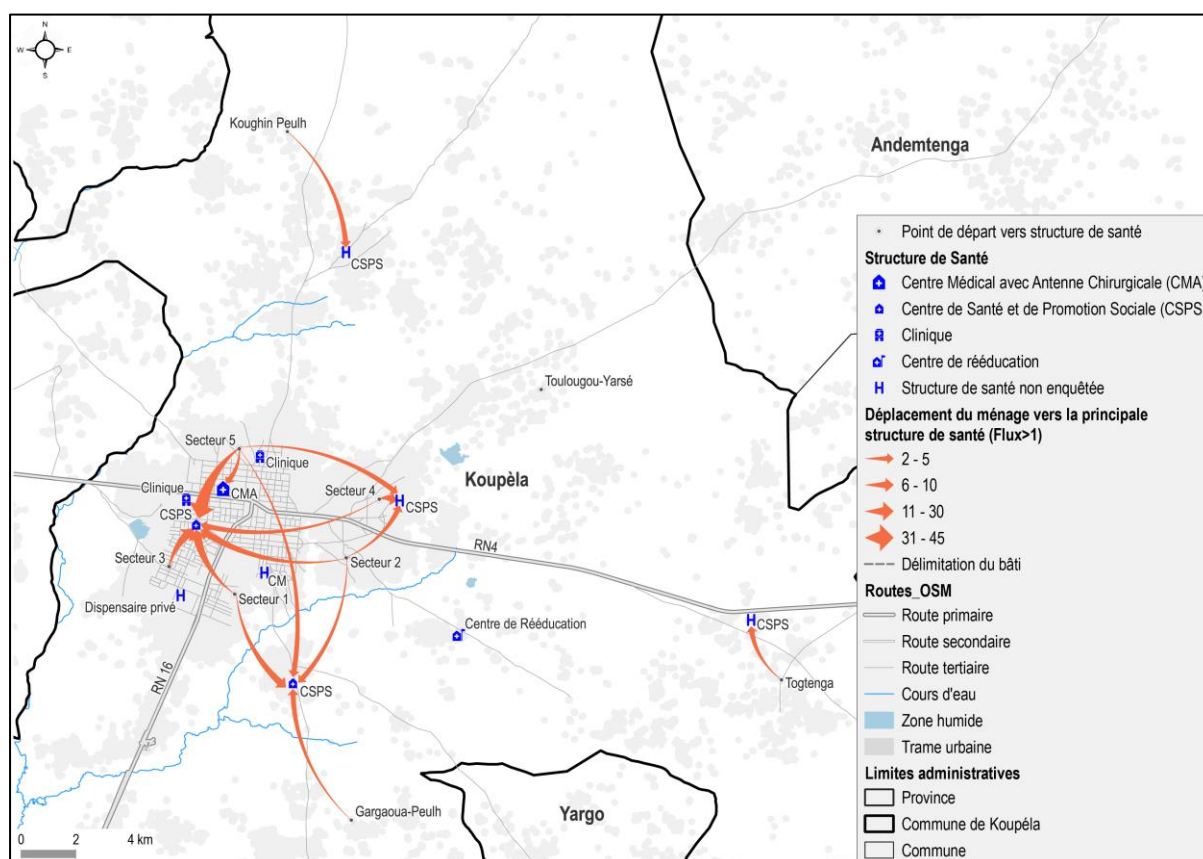
⁹⁶ Burkina Faso. Ministre de la santé. (2021). Paquets de services essentiels de santé de qualité dans les zones à sécurité précaire prenant en compte les violences basées sur le genre.

⁹⁷ Burkina Faso. Ministre de la santé. (2021). Paquets de services essentiels de santé de qualité dans les zones à sécurité précaire prenant en compte les violences basées sur le genre.

⁹⁸ PAGOF. (2020). Guide pratique des actes de santé délivrés aux citoyens au niveau des centres de santé et de promotion sociale et des centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) ou hôpitaux de districts <https://www.pagof.fr/wp-content/uploads/2021/05/guidecspc-cma-20mai21.pdf>

⁹⁹ PAGOF. (2020). Guide pratique des actes de santé délivrés aux citoyens au niveau des centres de santé et de promotion sociale et des centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) ou hôpitaux de districts <https://www.pagof.fr/wp-content/uploads/2021/05/guidecspc-cma-20mai21.pdf>

Carte 8 : fréquentation des structures de santé¹⁰⁰



En ce qui concerne la demande, les principales barrières rapportées pour accéder à des services de santé étaient de nature financière pour les ménages PDI. Ainsi, 49% des ménages rapportaient le manque de moyens financiers, et 21% d'entre eux le coût des médicaments comme barrière principale à l'accès aux soins, contre respectivement 15% et 16% des ménages PND. Cet obstacle était également mentionné dans la plupart des GD (3/4). Cependant, la question de l'accès aux soins ne semblait pas être un problème pour tous les ménages. Environ un quart des ménages consultés n'identifiait aucune barrière pour accéder aux soins (PND : 30% ; PDI : 21%). Toutefois, certains ménages rapportaient le manque d'équipement médical de qualité comme barrière (PND : 16% ; PDI : 3%) qui pourrait expliquer le temps d'attente élevé rapporté (PND : 15% ; PDI : 4%).

Sur le plan de l'offre de soins, les difficultés rencontrées par le personnel soignant étaient le manque d'équipements médicaux (8/9 structures), le manque d'infrastructures en eau, hygiène et assainissement (3/9 structures) et les infrastructures en mauvais état (3/9 structures). D'après les données du rapport de monographie du Kouritenga, il y avait 1 médecin pour 22 756 habitant·es dans la commune. Un IC rapportait des ruptures de stock de réserves de sang au niveau du CMA, qui pouvait conduire à une hausse de la mortalité maternelle et infantile. Les établissements de santé étaient aussi confrontés à des ruptures de médicaments au niveau du centre d'achat des médicaments essentiels génériques (CAMEG), toujours selon ce même IC.

¹⁰⁰ Cette carte présente les flux de fréquentation des structures de santé de la commune de Koupèla rapporté par les ménages déplacés et non-déplacés de la commune. Par souci de lisibilité, seul les flux rapportés (secteur/village administratif – structure de santé) par au moins deux ménages sont représentés sur la carte ci-dessous. En l'absence de données précises sur structures de santé fréquentées par certains ménages, tous les flux n'ont pas pu être représentés.

La commune de Koupéla se divise en deux circonscriptions d'éducation de base (CEB) : la CEB1 et la CEB2. Au cours de l'évaluation, 29 structures ont été identifiées et cartographiées au sein de la zone d'étude (16 écoles primaires, 13 écoles du post-primaire et secondaire (pp-sec)¹⁰¹), 7 dans les villages administratifs et 22 dans le centre urbain. Toutes les écoles primaires (16/16) étaient des établissements publics contre seulement environ un tiers des établissements cartographiés du post-primaire et/ou secondaire (pp-sec) (5/13).

La carte illustre la commune de Koupéla, située dans la région de Koupéla au Burkina Faso. Elle met en évidence l'infrastructure d'éducation, les limites administratives et les caractéristiques géographiques.

Type d'infrastructure d'éducation

- Ecole primaire (CP1 à CM2)
- Collège (6ème à 3ème)
- Lycée (2nde/terminale)
- Lycée / Collège (6ème à Terminale)
- Village retenu pour la recherche
- Village non retenu pour la recherche

Limites administratives

- Commune de Koupéla
- Commune
- Province

Autres légendes

- Route primaire
- Route secondaire
- Route tertiaire
- Limite du bâti
- Cours d'eau
- Zone humide
- Trame urbaine

La carte montre également les communes voisines : Kando, Pouytenga, Zorgho, Ganzourgou, Zougou, Dialgaye, Tensobentenga, Yargo, Kouritenga, Andemtenga, Gnagna, et Tibga. Les routes principales (RN4, RN15, RN16) et les cours d'eau (Zaou, Kougou, Nohoungou, Gorgo, Nabikessan) sont également indiqués.

Globalement, l'état des bâtiments rapporté par les IC enseignants des structures cartographiées n'était pas le même entre le public et le privé, le secteur public faisant peut-être face à un déficit d'investissement au sein des infrastructures, comme semble l'indiquer le besoin de travaux rapporté. Ce besoin était en effet exprimé comme important, par les IC enseignants de 13 des 21 écoles publiques (contre seulement 1 école sur les 8 cartographiées au niveau du secteur privé). A titre

¹⁰² <https://fr.wfp.org/cantines-scolaires>

d'exemple, un IC rapportait que les toitures des salles de classes étaient exposées aux risques de détérioration à la suite d'intempéries.

La manque de matériel scolaire / didactique figurait parmi les principales difficultés rencontrées par le personnel enseignant dans les écoles primaires (11/16 écoles primaires) suivi par le nombre élevé d'élèves (10/16) et la qualité des infrastructures (5/16 écoles primaires).

Si le manque de matériel didactique constituait également la première difficulté rapportée pour le personnel enseignant du secondaire (8/13 écoles pp/sec), l'absence des clôtures était mentionnée comme défi à plusieurs reprises (6/13 écoles pp/sec). Par ailleurs, l'indiscipline des élèves rapportée par les IC (3/13) et l'abandon scolaire (3/13) comme principales difficultés auxquelles faisait face le personnel enseignant des établissements secondaires.

Outre l'état des infrastructures, la capacité maximale d'accueil des écoles était rapportée comme dépassée dans une minorité de structures (7/16 écoles primaires ; 2/13 écoles pp-sec ¹⁰³). Par ailleurs, un IC soulevait que l'arrivée des enfants PDI posait un risque de sureffectif des établissements scolaires.

Au moment de la collecte de données, l'accès à une éducation primaire présentait des écarts importants entre groupes de population. Ainsi, les enfants des ménages PDI semblaient rencontrer davantage de barrières pour accéder à l'éducation que les ménages non-déplacés, comme le montre les données des enquêtes ménages. Dans 28% des ménages PND, aucune fille du ménage ne fréquentait régulièrement une école primaire alors que ce pourcentage montait à 49% pour les ménages PDI¹⁰⁴. Ces taux de fréquentation scolaire étaient similaires pour les ménages ayant au moins un garçon en âge de fréquenter une école primaire.

De même, les inégalités d'accès à l'éducation secondaire rapportées semblaient, de manière générale, plus importantes pour les ménages PDI que pour les PND. Selon les réponses de 32% des ménages PND enquêtés, aucun garçon du ménage ne fréquentait une école secondaire. Ce pourcentage s'élevait à 81% pour les ménages PDI. En comparaison, 41% des ménages PND contre 67% des ménages PDI rapportait qu'aucune fille du ménage ne fréquentait une école secondaire.

La principale raison évoquée pour expliquer la non-fréquentation scolaire régulière des filles du primaire ou secondaire renvoyait au montant des frais de scolarité, pour près de deux tiers des ménages PDI (65%) contre 11% des ménages PND¹⁰⁵. Cela constituait également la première raison pour laquelle les garçons ne fréquentaient pas une école primaire ou secondaire.

En effet, selon les IC enseignants ou directeurs d'écoles, les frais de scolarité étaient payants pour accéder à la grande majorité des infrastructures cartographiées (22/29 écoles), avec des montants plus importants dans le secteur privé. Ainsi, les frais de scolarité moyens demandés pour payer une année de scolarité d'un élève au primaire s'élevait à 2,944 XOF d'après les IC des structures consultées contre 48,808 XOF pour un élève du post-primaire et/ou secondaire¹⁰⁶.

¹⁰³ Les deux établissements étant publics

¹⁰⁴ Cette question est posée exclusivement aux ménages ayant au moins une fille en âge de fréquenter une école primaire, c'est-à-dire entre 5 et 11 ans.

¹⁰⁵ L'âge trop jeune de l'enfant pour fréquenter une école était la principale raison évoquée pour les ménages PDI (5/19)

¹⁰⁶ 16,700 XOF pour un établissement public contre 68,875 XOF pour un établissement privé

La non-scolarisation des filles et des garçons à l'école pouvait s'expliquer aussi par la contribution des enfants au revenu du ménage. La mention de la contribution au revenu du ménage par les enfants de 5 à 17 ans du ménage était rapportée par 31% des ménages PND contre 24% des ménages PDI.

L'accès à l'éducation ne semblait toutefois pas se limiter à la fréquentation des structures d'éducation formelle. Des centres permanents d'alphabétisation et de formation, et des centres d'éducation de base non formelle étaient dispensés par des services étatiques ou des ONG^{107,108}.

Sécurité et cohésion sociale

Au moment de la collecte de données, presque tous les ménages PND (92%) indiquaient se sentir en sécurité dans leur lieu d'installation actuel. Ce sentiment de sécurité était moins souvent rapporté chez les ménages PDI (77%). Cet écart pouvait s'expliquer par le taux élevé de ménages PDI identifiant la criminalité (20%) comme danger pour la sécurité de leur ménage comparé aux ménages PND (8%). Les petites criminalités (vols et banditisme) propres au contexte des grands centres urbains étaient également citées comme principale problème de protection dans deux GD menés avec des PDI. Il est possible que le champ et la portée du terme « danger » n'aient pas été interprétés de la même manière par les répondant·es. Par ailleurs, l'analyse réalisée par Enabel en 2021 mettait en évidence l'exposition des femmes et des filles du Centre-Est à des violences basées sur le genre (VBG)¹⁰⁹. Ce constat était aussi partagé par les participants aux GD de Koupéla (3/4). Selon les participant·e.s au GD, l'absence d'éclairage dans certaines zones d'habitation (2/4) et la réduction des opportunités économiques augmenteraient la vulnérabilité des femmes et jeunes filles face à ce risque.

La gestion des questions sécuritaires, des conflits et traitements inégaux était rapportée comme étant majoritairement menée par la police. En effet, 77% des ménages PND et 62% des ménages PDI indiquaient cette institution comme étant celle vers laquelle ils se tournaient dans de tels cas. L'action sociale (PND : 25% ; PDI : 32%), les leaders communautaires (PND : 30% ; PDI : 24%) et les chefs coutumiers (PND : 25% ; PDI : 20%) étaient les acteurs vers lesquels les populations rapportent se tourner pour la gestion de tels problèmes, toutefois moins souvent qu'auprès de la police.

Pour les questions de VBG, la police (PND : 63% ; PDI : 42%) et l'action sociale (PND : 41% ; PDI : 51%) étaient cités comme les deux principales instances vers lesquelles le ménage se tournait face à cette situation. Les leaders communautaires et les chefs coutumiers faisaient aussi partie, dans une moindre mesure, des interlocuteurs qui étaient mobilisés dans de telles situations.

Les relations rapportées entre les membres du ménage et les autres communautés présentes dans la zone étudiée étaient qualifiées par la majorité des ménages enquêtés comme étant « bonnes » (PND : 99% ; PDI : 96%). Cela était aussi confirmée par les participants aux GD (4/4) qui notaient une bonne solidarité entre populations PND et PDI (3/4)¹¹⁰. L'autre part des ménages identifiait ces relations comme étant « neutres » (PND : 1% ; PDI : 4%).

¹⁰⁷ Burkina Faso. (mai 2023). Monographie du Kouritenga. Direction régionale de l'économie et de la planification

¹⁰⁸ L'éducation non formelle se définit comme « toutes activités d'éducation et de formation structurées et organisées dans un cadre non scolaire ». Source : [APENF-BF](#).

¹⁰⁹ ENABEL. (2021). Analyse contextuelle des fragilités et vulnérabilités des populations dans les régions du Centre-Est et de l'Est

¹¹⁰ La bonne cohésion sociale entre PDI et non déplacée et au sein des communautés a été partagée dans l'ensemble des GD.

Accès à l'information

Le principal canal d'information utilisé par les ménages pour être informés des décisions prises et des événements qui se déroulaient dans la commune était la radio/les médias (PND ; 86%, PDI : 83%). Les amis et la famille constituaient la seconde source d'information la plus sollicitée pour les ménages PDI (9%) et les autres sources étant davantage minoritaires pour les ménages PND et PDI. Une minorité de ménages rapportait n'avoir aucune source d'informations (PND ; 4%, PDI ; 3%). En outre, certains événements organisés dans la commune au cours de l'année pouvaient être une source d'information pour les populations. A titre d'exemple, les journées de redevabilité organisées par les autorités communales avaient lieu une fois par an selon un IC.

Concernant l'intégration des ménages dans les processus de prise de décision locale, 59% de ménages PND contre 75% des ménages PDI indiquaient n'exercer aucune influence sur la prise de décision. Ces résultats étaient à mettre en perspective avec la perception des ménages quant au sentiment d'être informés des décisions prises au niveau de la commune. La part des ménages PDI (71%) indiquant n'être que rarement ou jamais informés des décisions prises au niveau local demeurait plus élevée que la part des ménages PND (37%).

Conclusion

L'évaluation territoriale réalisée dans la commune de Koupéla a permis d'obtenir des informations sur les vulnérabilités auxquelles sont confrontées les populations déplacées et non déplacées, ainsi que les acteurs locaux.

Près de la majorité des ménages déplacés consultés s'était installée dans la commune de Koupéla à partir de 2022. En raison du manque de terres disponibles, les ménages s'étaient davantage installés dans les zones non loties, en périphérie de la ville. La plupart des déplacements étaient inter-régionaux, en particulier en provenance de l'Est, région limitrophe, même si un quart des déplacements restait intrarégional. Au moment de la collecte, un peu moins de la moitié des ménages déplacés consultés envisageait de rester à Koupéla.

Ces installations ont pu entraîner des changements dans l'aménagement du territoire de la commune et des dynamiques d'accès aux services de base et ressources.

Sur le plan économique, la pression exercée sur les ressources, dont la terre et l'eau, exacerbée par les effets du dérèglement climatique représentait un enjeu majeur pour la commune et les moyens de subsistance des populations à moyen et long terme. La pression sur les ressources serait notamment susceptible de créer une concurrence entre les secteurs économiques. En outre, les populations étaient confrontées au problème d'inflation qui se répercute sur le niveau d'activité économique au sein de la commune.

Les aléas climatiques, amplifiés par le dérèglement climatique, devenaient plus fréquents pour les populations, les fortes pluies et les vents violents figurant parmi les principaux aléas cités. Face au manque de terres, il existait un risque que certains ménages déplacés s'installent spontanément dans des zones à risques d'inondation. Par ailleurs, d'après un IC, Koupéla et Pouytenga faisaient partie des communes les plus impactées par la déforestation sur le plan régional.

En parallèle, l'accès aux services sociaux de base était également soumis à des défis. Les temps d'accès aux points d'eau constituaient une des principales barrières d'accès à l'eau pour les populations. Depuis le début de la crise humanitaire, les besoins en eau auraient augmenté. Des tensions autour de cette ressource se traduisaient par des disputes entre usagers. Sur le plan de la santé, les barrières d'accès aux soins étaient de nature financière. L'offre de soins faisait également face à des enjeux, dont le manque d'équipements médicaux en particulier. En dehors de la santé, l'accès aux services d'éducation paraissait plus difficile au secondaire qu'au primaire. Malgré des niveaux d'accès à l'éducation relativement similaires entre filles et garçons, les enfants des ménages déplacés rencontraient davantage d'obstacles. De même que pour la santé, les difficultés d'accès à l'éducation rapportés renvoyaient au manque de moyens financiers.

Enfin, une grande majorité de la population disait se sentir en sécurité dans leur lieu de vie. Les enquêtes qualitatives mettaient en évidence une plus importante exposition, rapportée pour les femmes et les filles, à des problèmes de violences basées sur le genre. La cohésion sociale semblait bonne. Par ailleurs, le rôle des leaders communautaires dans la promotion de la cohésion sociale et du vivre ensemble a été loué dans plusieurs enquêtes qualitatives.

Bibliographie

Rapports et autres documentations

Burkina Faso. Code général des collectivités territoriales.

Burkina Faso. (2021). Plan communal de développement de développement de Koupéla – 2016 à 2020

Burkina Faso. Ministre de la santé. (2021). Paquets de services essentiels de santé de qualité dans les zones à sécurité précaire prenant en compte les violences basées sur le genre.

Burkina Faso. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat. (2017). Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Koupéla. Rapport final. G2Conception / CREA

Burkina Faso. (mai 2023). Monographie du Kouritenga. Direction régionale de l'économie et de la planification

ENABEL. (2021). Analyse contextuelle des fragilités et vulnérabilités des populations dans les régions du Centre-Est et de l'Est

Institut National de la statistique et de la démographie. (2019). Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH)

REACH. (2023). Koupéla - Carte d'évolution du bâti du centre urbain entre 2017 et 2023

PAGOF. (2020). Guide pratique des actes de santé délivrés aux citoyens au niveau des centres de santé et de promotion sociale et des centres médicaux avec antenne chirurgicale (CMA) ou hôpitaux de districts

Bases de données

CONASUR. (mars 2023). Situation pour les personnes déplacées au 31 mars 2023

Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement Région du Centre-Est. (2023). Données sur les points d'eau partagées en mai 2023

Institut National de la statistique et de la démographie. (2019). Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (5ème RGPH)

REACH. (2023). Base de données de l'évaluation multisectorielle des besoins 2023

Sources de données cartographiques

Densité de population : Bondarenko M., Kerr D., Sorichetta A., and Tatem, A.J. (2020). Census/projection-disaggregated gridded population datasets, adjusted to match the corresponding UNPD 2020 estimates, for 51 countries across sub-Saharan Africa using building footprints. WorldPop, University of Southampton, UK.

Limites administratives : OCHA (2020)

Localités : REACH-INS-OCHA

Infrastructures sociocommunautaires de base, délimitation du bâti et données de déplacement : IMPACT

Routes, cours d'eau : © les contributeurs d'OpenStreetMap

Trame urbaine : Center for International Earth Science Information Network (CIESIN), Columbia University and Novel-T. 2023. GRID3 Burkina Faso Settlement Extents, Version 02. Palisades, NY: Geo-Referenced Infrastructure and Demographic Data for Development (GRID3). <https://doi.org/10.7916/s9yt-ad84>

Image satellitaire : Google satellite (image téléchargée en septembre 2023)